

QUEEN
HD
3616
.C23
G814
1997

IC



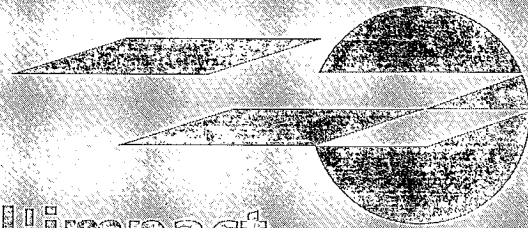
Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

le et manuel pour l'évaluation de l'impact de la réglementation sur les activités des entreprises et pour l'estimation des coûts connexes :

Approche fonctionnelle pour l'établissement des coûts de la réglementation

Protocole d'analyse des coûts de l'impact sur les entreprises (PACIE)



Le Test de l'impact sur les entreprises

Canada

Queen
HD
3616
C23
G814
1997

**GUIDE ET MANUEL POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA
RÉGLEMENTATION SUR LES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES ET POUR
L'ESTIMATION DES COÛTS CONNEXES :
APPROCHE FONCTIONNELLE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS DE LA
RÉGLEMENTATION**

Industry Canada
Library - Queen
OCT 22 1997
Industrie Canada
Bibliothèque - Queen

**Élaboré par : Industrie Canada
Conseil du Trésor**

Table des matières

	Page
Préface	i
Objet du guide	1
Impact de la réglementation sur les entreprises	2
Contexte de l'analyse de l'impact de la réglementation sur les entreprises et du Protocole d'analyse des coûts de l'impact sur les entreprises (PACIE)	4
Avantages et particularités du processus du PACIE	6
Quand recourir au PACIE	9
Quand ne pas recourir au PACIE	10
Application du processus du PACIE à une organisation	12
Phase 1 Préparation et définition des inducteurs de coût	
Phase 2 Évaluation de la structure organisationnelle	
Phase 3 Application du processus du PACIE pour mesurer l'impact direct	
Phase 4 Détermination et mesure de l'impact indirect	
Phase 5 Suggestions des entreprises à l'égard de modifications à la réglementation	
Documentation à l'appui des conclusions	16
Responsabilités de l'organisme de réglementation quant au recours au processus du PACIE	17
Rôle du consultant	19
Estimation du temps requis pour mener à bien le processus du PACIE	19

Onglet A : Protocole comptable --

Pour déterminer les coûts différentiels d'observation
des exigences réglementaires actuelles

Introduction et critères d'utilisation	1
Objectifs du protocole comptable	4
Définitions	5
Principes du coût	8
Méthode de collecte des données	10
Les exigences réglementaires à examiner	12
Annexes et documents de travail	15

Onglet B : Protocole comptable --

Pour déterminer les coûts différentiels d'observation résultant
de changements des exigences réglementaires

Introduction et critères d'utilisation	1
Objectifs du protocole comptable	5
Définitions	6
Principes du coût	9
Méthode de collecte des données	11
Les exigences réglementaires à examiner	13
Annexes et documents de travail	16

**Onglet C : Modèle de conformité de l'organisme (MCO) pour la gestion du système
d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)****Onglet D : Étude de cas du secteur de la technologie d'information (TI)**

- Appendice 1: Rapport sommaire - Règlements concernant les douanes et l'accise/
économies potentielles découlant d'une amélioration du régime
douanier
- Appendice 2: Classification de la réglementation dans le cadre du projet concernant
le coût de l'observation des règlements
- Appendice 3: Questionnaire préalable au tie
- Appendice 4: Économies potentielles au titre des douanes et de l'accise

Préface

Le coût des règlements et les complications que ceux-ci peuvent causer aux entreprises canadiennes est l'une des grandes préoccupations des gouvernements depuis une dizaine d'années, et l'un des principaux obstacles à la tenue de discussions éclairées sur le sujet est le manque d'évaluations des coûts de base du fardeau de la réglementation. Résultat : on dispose de peu de renseignements à partir desquels on peut déterminer quelles exigences réglementaires constituent ou non un fardeau. L'un des problèmes clés est l'absence d'une méthodologie permettant de recueillir d'une manière systématique des renseignements concernant l'impact de la réglementation sur le mode de fonctionnement d'une entreprise, et de déterminer les coûts que cette réglementation entraîne.

Afin de trouver une meilleure façon d'évaluer l'impact de la réglementation, le gouvernement fédéral s'est adressé au secteur privé afin d'obtenir de l'aide et des conseils. L'expérience que les entreprises canadiennes ont acquise au cours des dix dernières années dans le cadre de leurs efforts de réduction des coûts était considérée comme un point de départ précieux pour cet exercice. Plus précisément, on a demandé à la communauté des affaires de contribuer à l'élaboration de méthodologies permettant de relever les possibilités d'établir des systèmes de réglementation moins lourds qui correspondent aux objectifs des politiques du gouvernement.

Le «Test de l'impact sur les entreprises» (TIE) a été conçu en vue de faciliter les consultations sur la nature des impacts de la réglementation sur les entreprises et de contribuer à l'élaboration de systèmes de réglementation moins coûteux. Le TIE est fondé sur un ancien modèle intégrant la perception des entreprises quant aux incidences de la réglementation sur leurs affaires et les causes de ces incidences établies en fonction de la manière dont le système de réglementation du Canada est conçu. Bien qu'il permette de décrire l'impact de la réglementation, le TIE ne fournit pas de renseignements sur les coûts de base et ne comprend pas une vérification des observations recueillies. Pour combler ces besoins, on a élaboré le Protocole d'analyse des coûts de l'impact sur les entreprises (PACIE) pour suppléer le TIE.

Le PACIE comprend une approche formelle fondée sur l'entrevue visant à vérifier comment la réglementation influe sur les activités des entreprises, ainsi qu'une norme comptable et une méthodologie formelle servant à l'évaluation des coûts différentiels des nouveaux règlements ou des règlements améliorés ou existants. La norme comptable est axée sur les coûts différentiels, c'est-à-dire ceux qui sont directement et exclusivement liés à la réglementation. Ainsi, elle établit une distinction précise entre les activités normales des entreprises qui appuient naturellement la réglementation et les coûts réels ajoutés de la réglementation.

Au nom de l'Association des manufacturiers canadiens¹, M. John Carlos, directeur de la fiscalité chez Dupont, a dirigé un petit groupe de travail composé de représentants d'entreprises, tous comptables professionnels, qui ont orienté l'élaboration du PACIE et de sa méthodologie complémentaire d'établissement des coûts -- c'est-à-dire les deux protocoles comptables. En grande partie, les méthodologies servant à l'analyse des incidences sur les entreprises et les méthodologies d'établissement des coûts reflètent l'expérience des membres du groupe de travail dans la gestion des principaux projets de réduction des coûts dans leur société respective. M. Chris Everingham, d'Everingham Associates, a collaboré avec le groupe de travail en vue d'élaborer les protocoles comptables et leurs guides d'utilisation. Les protocoles comptables ont maintenant été mis à l'essai dans les secteurs de la technologie d'information, de l'automobile et de la forêt et approuvés par le groupe de travail de M. Carlos.

GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF CHARGÉ DU PROJET SUR LES COÛTS DE L'OBSERVATION DE LA RÉGLEMENTATION - PACIE

M. John Carlos (président)
(Directeur de la fiscalité - **Dupont**)

M. John De Young
(Vice-président, fiscalité - **Les Compagnies Molson Ltée**)

M. Roy D. Hogg
(Directeur, fiscalité canadienne - **Arthur Anderson & Company**)

M. Peter Kastner
(Vice-président adjoint, impôt sur le revenu - **Northern Telecom**)

M^{me} Mary Turner
(Directrice principale, Services des finances et de l'information - **Canadian Tire Petroleum Ltd.**)

INDUSTRIE CANADA

Russ Roberts (Gestionnaire de projets)
Conseiller spécial
Direction générale de la régie des entreprises

¹L'Association des manufacturiers canadiens (AMC) a récemment changé son nom. Elle s'appelle maintenant l'«Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada».

Peter Finkle

Analyste principal des politiques

Direction de la politique en consommation (maintenant appelé Bureau de la consommation)

Kernaghan Webb

Analyste principal des politiques

Bureau de la consommation

SOUTIEN CONTRACTUEL

M. Christopher I. Everingham, MBA, CA

(Conseillers financiers - **Everingham Associates**)

M. Nicholas Newton

(Comptables agréés - **Newton and Company**)

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Russ Roberts, Industrie Canada, au (613) 941-0610

Objet du guide

Le présent guide donne des renseignements aux organismes gouvernementaux de réglementation et à leurs gestionnaires sur les moyens d'évaluer l'impact des règlements existants ou proposés sur les activités et les décisions des entreprises. Il s'adresse particulièrement aux membres des organismes de réglementation qui n'ont peut-être pas une connaissance spécialisée ou approfondie des procédures d'analyse de l'impact de la réglementation sur les entreprises ou de comptabilité analytique.

Le «protocole d'analyse» décrit dans le présent guide est appelé Protocole d'analyse des coûts de l'impact sur les entreprises (PACIE). Il s'agit de l'un des volets du processus lié au Test de l'impact sur les entreprises (TIE)². Le PACIE est une approche formelle de la tenue d'entrevues auprès des entreprises. Dans ce cadre, les entrevues auprès des entreprises sont conçues de manière à permettre de déterminer quelles sont les incidences de la réglementation sur les fonctions, les décisions et les coûts différentiels des entreprises. Le processus d'entrevue permet de recueillir des données qualitatives et quantitatives sur les changements apportés aux pratiques des entreprises attribuables à la réglementation. Le guide montre les avantages liés à l'utilisation de cette méthode particulière de collecte des données, plutôt que d'autres méthodes, dans l'évaluation des répercussions de la réglementation sur les activités des entreprises. Il comprend des normes comptables permettant de déterminer le véritable coût différentiel de la réglementation.

Le guide offre des conseils pour ce qui est de savoir quand il faut ou ne faut pas recourir au PACIE et sur la préparation nécessaire pour assurer l'obtention de résultats pertinents et utiles. Il définit également les rôles différents de l'organisme de réglementation et du consultant et décrit les compétences que doivent posséder les consultants au niveau de la technique et des entrevues.

Finalement, on donne des évaluations du temps nécessaire à une organisation moyenne pour mener les entrevues. Ces évaluations sont fondées sur des expériences sur le terrain acquises au cours du processus d'élaboration. Le Guide décrit également la gamme des résultats qui peuvent être obtenus à partir du processus du TIE.

²Le processus du TIE est un système formel de consultations conçu en vue de recueillir les observations des entreprises sur la façon dont la réglementation influe sur le déroulement ou la gestion de leurs activités ou sur les moyens qui pourraient être pris pour réduire les coûts. Le processus comporte deux volets : la mise en application du Test de l'impact sur les entreprises en vue de recueillir des observations; une analyse et une vérification détaillées de ces observations au moyen d'une analyse formelle de l'impact au niveau de l'entreprise menée dans le cadre du protocole d'analyse des coûts de l'impact sur les entreprises.

Impact de la réglementation sur les entreprises

La réglementation peut avoir des répercussions directes et indirectes sur les entreprises. Dans les deux cas, les répercussions sont différentielles par rapport aux activités d'une entreprise. L'impact différentiel est lié aux activités d'une entreprise attribuables exclusivement à un règlement et qui ne seraient pas menées en l'absence de ce règlement.

Pour se conformer à un règlement, l'entreprise modifie ses activités et pratiques ou en entreprend de nouvelles. Les «pratiques commerciales» ont trait aux politiques et processus que suit une société pour établir son mode de fonctionnement et son processus décisionnel. Ces deux éléments peuvent être modifiés par la réglementation et doivent être examinés si l'on veut bien comprendre comment la réglementation influe sur une société donnée. Une réglementation ayant des incidences directes peut changer le mode de fonctionnement d'une entreprise. Elle peut influencer sur des activités telles que le recrutement, la tenue de dossiers, la formation professionnelle, et les pratiques liées à la santé et à la sécurité au travail.

La réglementation peut aussi avoir des répercussions indirectes sur les orientations et les décisions à long terme des entreprises. Les répercussions indirectes influent sur le processus décisionnel d'une société donnée. Un impact indirect peut empêcher une entreprise d'améliorer ses pratiques de gestion en fonction des normes de l'industrie, peut donner lieu à des distorsions du marché qui pourraient obliger une entreprise à abandonner un marché au profit d'un autre, ou à d'autres distorsions qui forcent une entreprise à adopter des pratiques de développement et de production moins efficaces. De même, des répercussions indirectes peuvent limiter l'accès d'une entreprise au financement ou influencer sur son mode d'expansion ou sa stratégie d'établissement de ses relations d'affaires. Une société peut ne pas ressentir immédiatement ces répercussions indirectes. Alors que les demandes indirectes liées à la réglementation sont internalisées, elles se rattachent implicitement à la philosophie de l'organisation, et en retour influent sur ses stratégies et ses décisions à long terme. Certaines exigences réglementaires peuvent même contraindre une société à mener ses activités en recourant à des pratiques qui ne sont pas considérées «exemplaires».

Le Test de l'impact sur les entreprises (TIE) est conçu pour dégager quelles sont les perceptions des dirigeants d'une entreprise sur l'incidence, tant directe qu'indirecte, de la réglementation sur les activités de l'entreprise. Il importe de bien comprendre ces perceptions puisqu'elles influent sur les activités et la prise de décisions. Par la suite, il est nécessaire de déterminer si les incidences perçues sont les incidences réelles, en vue d'établir quel est le meilleur moyen d'améliorer la réglementation. Dans les cas où les perceptions sont erronées, il pourrait s'avérer nécessaire d'élaborer des programmes d'éducation et d'information. Par contre, lorsque les incidences sont réelles mais non voulues, il se peut qu'une amélioration de la réglementation s'impose. En raison de la complexité de la réglementation et de ses incidences, et de la nécessité

de faire la distinction entre les perceptions et la réalité, il s'avère souvent nécessaire, pour pouvoir évaluer la situation avec exactitude et confiance, de mener des entrevues avec les gestionnaires des entreprises.

Le PACIE repose sur des entrevues approfondies pour dégager une approche structurée permettant de bien définir les types de répercussions directes et indirectes déjà observées ou potentielles. Dans l'ensemble, ce processus complète et étaye les observations recueillies lors des consultations du TIE.

Dans le cadre du processus d'entrevue du PACIE, on recueille des données, à l'aide de la méthodologie liée aux deux protocoles comptables, en vue d'établir les coûts détaillés des diverses répercussions. Ces protocoles comptables tiennent lieu de manuels des procédés et des méthodes à suivre par les consultants en vue de déterminer les coûts différentiels attribuables à la réglementation. Ils suivent les pratiques comptables établies en ce qui touche les définitions, les principes du coût, et les méthodes liées à la documentation. Les protocoles comptables mesurant l'impact différentiel de la réglementation sont joints aux onglets A et B.

Contexte de l'analyse de l'impact de la réglementation sur les entreprises et du Protocole d'analyse des coûts de l'impact sur les entreprises (PACIE)

La Politique de réglementation du Canada exige que tous les programmes de réglementation soient structurés de manière à procurer le maximum d'avantages nets aux bénéficiaires et que des mesures soient prises pour s'assurer que la réglementation ne nuit pas involontairement à la compétitivité du Canada ou à la capacité du secteur privé de produire de la richesse.

Les règlements ont comme principal objectif de protéger les Canadiens. Ils poussent les entreprises à élaborer des méthodes efficaces leur permettant de faire en sorte que leurs pratiques commerciales soient conformes aux exigences réglementaires. Les entreprises et les organismes de réglementation peuvent souvent bien s'entendre sur les objectifs de la réglementation, mais ils tendent à différer sur la meilleure façon d'atteindre ces objectifs. Ces différends ressortent principalement lorsque les organismes de réglementation ne comprennent pas comment les entreprises fonctionnent, et établissent des exigences qui semblent superflues ou inefficaces aux yeux des entreprises.

Les règlements nouveaux et existants posent un défi fondamental : le gouvernement et les entreprises doivent améliorer leurs communications en vue d'harmoniser leurs préoccupations et leurs besoins respectifs. Ce n'est qu'en établissant un dialogue bien cerné qu'on peut en arriver à une réglementation rentable et efficace. En vue d'établir ce dialogue, il faut obtenir des renseignements sur les coûts différentiels de la réglementation sur les entreprises : à quoi sont-ils attribuables et comment peut-on les réduire au minimum?

Industrie Canada, le Conseil du Trésor du Canada et l'Association des manufacturiers canadiens ont élaboré conjointement le Protocole d'analyse des coûts de l'impact sur les entreprises (PACIE) en vue d'aider les organismes de réglementation et les entreprises à mieux comprendre comment on en arrive à créer un fardeau de réglementation et comment on peut l'alléger le plus possible. Le PACIE est un protocole d'entrevues dirigées conçu en vue d'aider le gouvernement à obtenir des renseignements bien documentés sur l'impact de la réglementation sur les entreprises, et à trouver des solutions aux problèmes qui pourraient être causés par la réglementation. Il comprend deux protocoles comptables servant à établir les coûts connexes de la réglementation.

Le PACIE est conçu de manière à compléter le Test de l'impact sur les entreprises (TIE). Le TIE consiste en une série de questions détaillées qui cernent les causes et les origines réelles des problèmes liés à la réglementation. Il s'agit d'un processus visant à recueillir les observations des entreprises, sans imposer un autre fardeau superflu aux entreprises. Les entreprises ont joué un rôle important dans l'établissement des priorités relativement aux sujets abordés dans le test et dans la conception même du test.

Le PACIE est un outil servant à vérifier la nature des incidences différentielles potentielles dégagées par le TIE et à obtenir des évaluations quant à leurs coûts. Tandis que le TIE permet de recueillir des observations et de l'information qualitative, le PACIE sert à vérifier cette information au moyen d'entrevues menées auprès des intervenants touchés et par l'obtention d'évaluations quantitatives des coûts différentiels. Le PACIE est fondé sur une méthodologie standardisée permettant de décrire clairement les pratiques et les activités que les entreprises mettent en train pour se conformer à la réglementation. Cette méthodologie part de normes et de pratiques comptables pour associer des coûts différentiels à des fardeaux réglementaires tout en réduisant au minimum les inconvénients que pourrait poser le PACIE aux entreprises et aux organisations participantes.

Le PACIE repose sur des entrevues menées auprès de gestionnaires oeuvrant sur place afin d'obtenir un reflet précis des modifications que doit apporter une entreprise à ses pratiques «normales» en vue de pouvoir se conformer à la réglementation. Une fois cette tâche accomplie, on calcule les coûts et les avantages en se fondant sur des évaluations des coûts différentiels des nouvelles activités découlant de la réglementation.

Avantages et particularités du processus du PACIE

Les pratiques de gestion et les méthodes comptables des entreprises ne sont pas standardisées et ne sont pas conçues non plus pour faire ressortir les coûts différentiels de la réglementation. Cela peut faire en sorte qu'il soit difficile d'obtenir des données comparables sur les coûts différentiels et de comprendre pourquoi les pratiques de conformité (ou d'observation) liées à un règlement particulier varient d'une entreprise à l'autre. Le PACIE a été conçu pour régler ces problèmes. L'information qu'il fournit décrit les pratiques normales des entreprises et les coûts connexes, ainsi que les coûts des activités parallèles découlant du fait qu'une entreprise doive se conformer à un règlement particulier.

Les coûts des activités parallèles découlant d'un règlement sont appelés différentiels, étant donné qu'ils sont directement attribuables à l'obligation de se conformer à un règlement et qu'ils n'auraient pas été engagés en l'absence de ce règlement (il y a donc une «différence» au niveau des coûts). Le concept de la «différentialité» peut servir à évaluer l'impact de la réglementation sur une entreprise, par rapport à ses activités et à ses coûts permanents habituels.

Les protocoles comptables ont été élaborés par des comptables principaux du secteur privé, précisément en vue d'imputer des coûts différentiels aux fardeaux réglementaires. Ils sont conçus pour établir une distinction entre les dépenses normales des entreprises et les coûts réels de la réglementation. Ils sont fondés sur des procédures standard dont se servent les entreprises dans le cadre de leurs exercices de réduction des coûts et sur des principes de comptabilité analytique bien établis. Ils comportent une norme comptable permettant l'obtention du coût différentiel réel de la réglementation (voir onglets A et B).

Les organismes de réglementation ont besoin d'obtenir l'assurance que la méthodologie servant à évaluer le fardeau réglementaire permettra de recueillir des renseignements qui reflètent fidèlement les incidences et les coûts différentiels réels de la réglementation. Le PACIE et ses protocoles comptables connexes permettent dans une large mesure d'obtenir une telle assurance pour les quatre raisons suivantes :

1. Le PACIE est fondé sur la comptabilité analytique par fonctions; spécialité de la comptabilité générale nécessitant une grande expérience et une formation professionnelle avancée.
2. Les entrevues et les analyses de coûts du PACIE doivent être effectuées par des consultants indépendants, en vue d'assurer la confidentialité et l'intégrité de l'information.

3. Le PACIE repose sur une approche structurée et analytique de la conduite d'entrevues auprès des entreprises, approche qui permet d'obtenir des renseignements de fond et fiables de la part des gestionnaires chargés des activités de conformité (observation) de la société.
4. Le PACIE établit des critères permettant de sélectionner les consultants possédant les compétences nécessaires à l'application du protocole. Ces compétences comprennent une formation en comptabilité professionnelle, une accréditation à une association de comptables professionnels, ainsi qu'une expérience pratique de l'analyse fonctionnelle et de la réduction des coûts au sein d'entreprises.

Le recours au PACIE plutôt qu'à des méthodes *ponctuelles* de collecte de données comporte des avantages. La méthodologie du PACIE permet de réaliser des analyses conséquentes sur les moyens que prennent les entreprises pour rajuster leurs activités et pratiques, et permet d'évaluer les coûts liés à ces rajustements. Comme il a été mentionné précédemment, elle est conçue pour départager les coûts qui auraient été engagés de toute façon de ceux qui découlent véritablement de la réglementation. La plupart des autres techniques de collecte d'information ont comme principaux problèmes de manquer de détail au niveau des entrevues et de ne pas permettre la comparaison et la mise en opposition des données de diverses entreprises ou industries.

Modèle de conformité de l'organisation (MCO)

Entre autres éléments, le PACIE comporte une exigence à l'égard de la préparation d'une description écrite détaillée des pratiques et des activités que les entreprises ont adoptées en vue de se conformer aux exigences de la réglementation. Cette description est appelée le Modèle de conformité de l'organisation (MCO). Le MCO permet d'établir quelles activités de conformité sont réalisées et dans quels secteurs, ainsi que comment et pourquoi elles sont menées (voir onglet C).

Le MCO est un organigramme fonctionnel --- une série de cases interreliées décrivant tous les aspects des activités de conformité d'une organisation. Chaque case représente une fonction, activité ou démarche que doit effectuer une organisation pour se conformer à la réglementation. La description comprend les activités des intervenants ou leurs fonctions, les paiements effectués pour des services externes, et les biens corporels et non corporels utilisés pour satisfaire aux exigences réglementaires. Les activités de conformité comprennent le suivi ou le contrôle des changements de la réglementation, l'administration et la comptabilité internes, la préparation de rapports périodiques, les vérifications, le règlement des conflits, etc.

Le MCO se fonde d'abord sur des discussions avec des organismes de réglementation et d'autres intervenants bien au fait des pratiques commerciales courantes des entreprises, discussions sur leur perception à l'égard des moyens que prennent les sociétés pour assurer leur conformité à la réglementation. Leurs perceptions sont ensuite entérinées ou contredites dans le cadre d'entrevues

menées auprès des gestionnaires de ces sociétés qui sont directement chargés des activités de conformité liées à la réglementation visée.

Ce processus en deux étapes du MCO a pour avantage de dégager un portrait très clair des activités de conformité réelles des entreprises, des modifications imprévues ou inattendues apportées aux activités des entreprises et de la manière dont ces activités changent à mesure que les besoins des entreprises se modifient.

Une fois qu'on a bien compris de quelles manières les exigences réglementaires changent les pratiques et les activités d'une entreprise donnée, on commence les évaluations des coûts différentiels de ces changements. Une telle démarche repose sur l'utilisation d'une analyse fonctionnelle traditionnelle de l'entreprise et sur la comptabilité par activités plutôt que sur une comptabilité fondée sur les comptes. On a recours à des entrevues pour déterminer ces coûts, étant donné que les enquêtes et les questionnaires sommaires sont souvent imparfaits : il peut arriver en effet qu'on s'adresse à la mauvaise personne pour obtenir des renseignements ou que la personne interrogée se sente moins responsabilisée que dans le contexte d'une entrevue.

Comme il a été mentionné précédemment, le PACIE a comme élément clé le fait que les entrevues sont menées auprès de représentants des sociétés qui gèrent directement les activités de conformité et qui possèdent les connaissances nécessaires au sujet des pratiques de gestion et des structures de coûts pour leur permettre de fournir des évaluations en toute connaissance de cause. De plus, le protocole exige que les interrogateurs possèdent une expérience considérable de la comptabilité analytique et qu'ils soient bien au fait des pratiques de gestion pouvant être utilisées par les entreprises. Le processus du protocole est directement inspiré des méthodologies bien établies des analyses fonctionnelles des entreprises, des exercices de réduction des coûts et de la comptabilité analytique. Il exige que les interrogateurs possèdent une expérience confirmée de l'utilisation efficace de ces techniques. Toutes ces exigences consolident la validité des résultats du PACIE.

Quand recourir au PACIE

On peut recourir au PACIE pour évaluer l'impact de la réglementation existante ou déterminer quelles seront les conséquences de modifications qu'on propose d'apporter à la réglementation. Les résultats facilitent l'analyse coûts-avantages et peuvent servir à rajuster la réglementation de manière à la rendre plus efficace pour le gouvernement et plus efficiente pour les entreprises.

Le PACIE peut servir à établir des points de référence pour les coûts différentiels de la réglementation au sein d'une industrie. La méthodologie du PACIE permet de suivre l'évolution de l'impact et des coûts différentiels de la réglementation au sein de diverses entreprises recourant à des pratiques commerciales courantes. Ces entreprises peuvent servir de points de repère pour l'établissement des coûts différentiels de la réglementation, et ainsi témoigner de la réussite ou de l'échec des efforts du gouvernement pour ce qui est d'alléger le fardeau de la réglementation. De tels points de repère peuvent contribuer à déterminer l'efficacité et l'efficience courantes de la réglementation, ainsi que les coûts liés à la conformité.

Finalement, les concepts et les méthodologies du PACIE peuvent servir à déterminer les coûts et impacts de la réglementation dans n'importe quel type d'organisation (p.ex. à but lucratif ou non, publique ou privée). Ces concepts et méthodologies peuvent être utilisés par n'importe quelle organisation, quels qu'en soient la taille, l'objet ou les activités.

Dans le cadre du processus du PACIE, la démarche générale de chacune des entreprises à l'égard de la réglementation ressortira le plus clairement au sein des organisations dotées d'une structure de gestion hiérarchique dont les fonctions de contrôle ou d'orientation sont plus ou moins centralisées, ou au sein des organisations dont les systèmes de gestion sont similaires dans l'ensemble de l'organisation. Au sein de telles sociétés, les résultats obtenus de l'étude d'une direction ou section donnée seront représentatifs des autres entités de l'entreprise. Si une entreprise est composée d'entités aux styles de gestion variés et relativement indépendantes les unes des autres, les résultats d'une entité particulière (p. ex. d'une division) seront beaucoup moins susceptibles de refléter les coûts généraux de l'entreprise. En effet, les résultats auront plutôt tendance à ne refléter que les coûts de l'entité à l'étude.

Lorsque le PACIE doit être appliqué à un ensemble de règlements, il est nécessaire de voir à ce que les entrevues portent sur des règlements particuliers qui donnent lieu à de grandes similitudes au niveau des moyens pris pour s'y conformer. Autrement dit, les règlements envisagés devraient influencer sur des fonctions ou des activités similaires d'une entreprise donnée. Dans de telles circonstances, les fonctions touchées par chaque règlement étudié seront plus faciles à préciser et les coûts qui y sont liés pourront être déterminés en une seule entrevue. Par exemple, la réglementation visant la taxe sur les marchandises et celle liée à l'impôt sur le revenu sont souvent gérées par le même service de fiscalité au sein d'une entreprise. Ainsi, les changements

visant la réglementation dans ces deux domaines pourraient habituellement faire l'objet d'entrevues menées dans un seul lieu de l'entreprise et peut-être même avec une seule personne.

Par contre, la réglementation de l'environnement est habituellement gérée dans des centres de coûts différents de ceux de la fiscalité. Dans ces circonstances, les règlements influant sur différents centres de coûts ne peuvent être traités dans le cadre de la même entrevue, ce qui fait que plusieurs entrevues pourraient alors s'avérer nécessaires dans l'application du PACIE.

Même si les règlements semblent être gérés d'une manière semblable, ils devraient faire l'objet d'une évaluation soigneuse en fonction des pratiques réelles des entreprises visées. En effet, chez certaines sociétés, les responsabilités liées à certaines activités de réglementation peuvent être réparties entre plusieurs centres de coûts. Ce serait par exemple le cas si le comptable d'un siège social s'occupait de l'impôt fédéral sur le revenu tandis que les activités liées à l'impôt provincial sur le revenu seraient confiées à une unité provinciale différente. Il faudrait alors mener plusieurs entrevues.

Quand ne pas recourir au PACIE

Le PACIE ne permet pas de mesurer les coûts différentiels réels, mais plutôt d'évaluer les coûts différentiels ou supplémentaires qu'une société engage en vue de se conformer à une réglementation donnée (autrement dit, les résultats du PACIE sont fondés sur l'évaluation des activités ou du «travail» de personnes données). Cette approche détaillée d'évaluation des coûts ne s'applique pas lorsque le seul impact est un coût ponctuel qui ne donne pas lieu à des changements fonctionnels permanents ou continus, par exemple lorsqu'un règlement ne requiert qu'un seul changement dans le processus de production, tel que la modification de la conception d'une machine de production, ou lorsqu'il s'agit de coûts ponctuels liés à la conversion d'un emballage ou d'une étiquette unilingue aux fins des exigences en matière de bilinguisme.

Les incidences indirectes de la réglementation sur les activités stratégiques d'une organisation telles que la planification à long terme et la commercialisation peuvent être définies par le PACIE, mais elles ne peuvent pas être converties précisément en coûts à moins qu'il y ait un changement fonctionnel. Par exemple, si une entreprise se restructure à cause de la réglementation, les changements et leur justification peuvent être décrits au moyen de la technique du PACIE, mais leurs coûts ne peuvent être établis.

Étant donné que l'analyse du PACIE est fondée sur une fonction ou une activité, le fait de ne pas cerner clairement l'impact de la réglementation sur les activités peut donner lieu à une augmentation rapide des coûts liés au PACIE et au prolongement des entrevues, peut-être à un point tel que tout le processus analytique pourrait, lui aussi, constituer un fardeau trop lourd. Dans un tel cas, il ne faut pas s'étonner si une organisation se désintéresse du processus ou si les bienfaits du processus s'en trouvent diminués.

Ainsi, le processus du TIE ne devrait pas être utilisé dans les sociétés où il n'est pas possible d'établir un MCO à l'égard des activités d'observation de la réglementation, notamment dans le cas où les responsabilités en la matière sont largement décentralisées. Dans un tel cas, la société ne serait probablement pas en mesure de déterminer d'une manière cohérente sur quelles activités la réglementation a un impact. Il faudrait alors interroger un trop grand nombre de gestionnaires et il pourrait s'avérer impossible (ou trop long pour en valoir la peine) de quantifier les coûts différentiels.

Les entrevues ne devraient pas se concentrer sur la mesure des coûts différentiels d'une série de règlements qui ne sont pas gérés d'une manière semblable. Plus les règlements gérés sont dissemblables, plus il est difficile de déterminer précisément quelles fonctions et activités et quels centres de coûts sont touchés.

En général, l'organisme de réglementation gouvernemental devrait, de concert avec un consultant, déterminer s'il est commode de recourir au PACIE dans le cas d'une entreprise donnée. Une telle décision devrait être fondée sur une évaluation préliminaire de la capacité de l'organisation de cerner et de quantifier les coûts pertinents ainsi que sur la possibilité de déterminer quel est l'impact de la réglementation ou d'une série de règlements sur les activités de l'entreprise.

Application du processus du PACIE à une organisation

Comme on l'a indiqué précédemment, le PACIE est une méthode permettant d'obtenir des entreprises les coûts différentiels (tant réels qu'estimés) de la réglementation ainsi que des observations qualitatives sur les incidences directes et indirectes de la réglementation. On a recours à un processus d'entrevues dirigées en cinq phases pour obtenir et évaluer ces renseignements.

PHASE 1 Préparation et établissement des inducteurs de coût

Cette phase comporte deux étapes. D'abord, le consultant doit s'assurer de très bien comprendre les exigences de la conformité à la réglementation ainsi que les facteurs qui concerneront les entreprises. Ces facteurs sont appelés des inducteurs. Les inducteurs sont à la base de l'élaboration du MCO. Ils peuvent être fondés sur les coûts différentiels de la conformité à la réglementation ou ils peuvent constituer les facteurs indirects qui influent sur la planification stratégique et la prise de décisions à long terme. Ces travaux de préparation sont menés avant même d'avoir contacté les entreprises visées et ils permettront au consultant de bien comprendre tant la réglementation que ses incidences.

Ensuite, au cours de la deuxième étape, le consultant élabore une approche structurée à l'égard du cadre général des entrevues et des questions qui seront posées durant les entrevues. Ce travail préliminaire est nécessaire avant que le consultant se rende sur le terrain, parce qu'il est particulièrement important que les entrevues permettent de déterminer non seulement quels sont les impacts, mais aussi de quelles manières ces impacts sont liés à des exigences réglementaires particulières et aux pratiques des entreprises.

PHASE 2 Évaluation de la structure organisationnelle

Comme première étape du processus d'entrevue en tant que tel, il importe d'obtenir une compréhension globale de la structure organisationnelle de la société et des secteurs où sont menées les activités de conformité à l'intérieur de cette structure. Cette étape sert à assurer que le MCO préliminaire sera confirmé ou infirmé au niveau approprié de l'organisation ou par la personne la plus compétente en la matière. Cette évaluation devrait porter sur les niveaux habituels de responsabilité de la société afin de permettre d'établir une distinction entre les différents rôles stratégiques de l'organisation : entre les activités de conformité et les activités administratives/opérationnelles de division. La démarche jusqu'ici n'est pas encore axée sur l'établissement des coûts de l'impact de la réglementation. Elle est plutôt axée sur la définition des secteurs où se déroulent les activités, de leurs modes d'exécution et de leurs raisons d'être.

Cette évaluation ne peut être menée qu'avec l'aide d'une personne oeuvrant au sein de la société visée qui connaît très bien la structure de gestion et qui participe aux activités de conformité relatives à la réglementation visée. L'analyse comprendra un examen de la société dans son ensemble et de ses pratiques et politiques particulières. Il faut également déterminer et évaluer les services fonctionnels ou divisionnaires. Finalement, il faut préciser quelles sont les activités qui sont véritablement entreprises dans le but de se conformer à la réglementation.

PHASE 3 Application du processus du PACIE pour mesurer l'impact direct

Pour caractériser et mesurer les incidences d'un règlement, l'interrogateur doit cerner toutes les activités de conformité, créer un MCO pour ces activités, et associer ces activités aux diverses incidences de la réglementation, particulièrement en ce qui touche les exigences réglementaires et les pratiques commerciales. Cette démarche peut être menée à bien en suivant les étapes suivantes :

1. Détermination des processus et des procédures de la société qui lui servent directement à se conformer à la réglementation et création d'un modèle des activités de conformité de la société. Il s'agira notamment de déterminer de quelles manières ces activités sont liées aux exigences réglementaires et de quelles manières elles reflètent les pratiques commerciales de l'entreprise.
2. Confirmation auprès de la société des secteurs où la réglementation a un impact (pour chaque activité du modèle), notamment de la nature des activités, de leur raison d'être et de la façon dont ces activités sont liées à des exigences réglementaires et à des pratiques commerciales particulières des entreprises.
3. Les analyses de l'impact sur chaque fonction ou activité touchée doivent être classées en fonction de trois types de coûts : personnel, immobilisations et autres. Ces regroupements sont définis dans l'un des protocoles comptables dont se servira le consultant au cours des entrevues (voir onglets A et B).

On s'attend à ce que l'impact sur le personnel représente la part la plus importante de l'impact de la réglementation, et l'analyse devrait refléter le temps nécessaire pour se conformer à la réglementation tout au long de l'année, que ce soit d'une manière périodique ou permanente. Elle mesurera le temps qu'il faut exiger de certains intervenants ou qu'il faut compter pour l'accomplissement de certaines fonctions (par le personnel interne ou des consultants externes) dans des circonstances découlant en tout ou en partie de l'obligation de se conformer à la réglementation.

Les incidences sur les immobilisations doivent représenter les dépenses annuelles habituelles consacrées aux installations et à l'équipement utilisés par la société pour se conformer à la réglementation. Ces incidences pourraient s'appliquer notamment à du

matériel informatique et à des logiciels ainsi qu'à des appareils de contrôle et de détection.

Les autres coûts différentiels devraient comprendre tous les coûts qui ne sont pas liés au personnel ou aux immobilisations. Par exemple, il pourrait s'agir de coûts différentiels liés à la fermeture d'une manufacture, à un programme spécial de commercialisation ou à un programme de formation ponctuel à l'intention des employés sur de nouvelles exigences en matière de sécurité.

4. L'impact au niveau du personnel doit être évalué à partir d'une estimation de la rémunération annuelle, y compris des avantages sociaux et des frais généraux, relativement aux fonctions pertinentes. Les coûts liés aux immobilisations et les autres coûts différentiels devraient être évalués à partir des prix facturés lors des dépenses initiales.
5. Dans de nombreux cas, l'impact de la réglementation ne s'appliquera qu'à une portion d'une activité fonctionnelle générale de la société ou qu'à une fraction d'une dépense générale en immobilisations. Par exemple, la conformité à la taxe sur les marchandises n'est souvent qu'une des responsabilités des comptables fiscalistes de la société. Ou il se peut qu'on achète de l'équipement de contrôle des incidences environnementales dans le cadre d'un programme beaucoup plus vaste de modernisation du matériel servant aux opérations. Dans de telles situations, l'impact de la réglementation doit être évalué comme une fraction de la valeur globale. L'impact au niveau du personnel peut être exprimé en pourcentage selon la proportion du temps de travail consacrée à la réglementation. Ce pourcentage peut ensuite être appliqué à la valeur totale de la rémunération annuelle. En ce qui touche les coûts en immobilisations et les autres coûts différentiels, l'impact peut aussi être exprimé en pourcentage selon la part d'utilisation d'un élément d'actif attribuable à des activités de conformité par rapport aux activités normales de production.
6. Préparation des analyses de l'impact de la réglementation sur l'entreprise. Ces analyses porteront sur la nature des coûts différentiels et des valeurs monétaires et serviront à déterminer s'il y a eu un accroissement des risques pour l'entreprise, qu'il soit directement attribuable à la réglementation ou qu'il lui soit indirectement imputable aux perturbations des activités du personnel concerné. L'importance de l'impact de la réglementation (activités et employés touchés, leurs fonctions et leur importance aux yeux de l'entreprise) peut être plus grande que ce qu'indique les valeurs monétaires. Par exemple, s'il faut consacrer trop de temps aux activités de conformité, on pourrait estimer alors qu'il y a gaspillage de talent et d'argent ou qu'on manque des occasions d'affaires.

PHASE 4 Détermination et mesure de l'impact indirect

À l'aide des entrevues et d'une liste de questions, le consultant doit tenter de déterminer quelles incidences indirectes devraient être intégrées au MCO. Il faudrait mettre l'accent sur tous les changements apportés ou envisagés par l'organisation en vue de se conformer aux exigences réglementaires. Les incidences indirectes pourraient toucher la philosophie de l'entreprise (p. ex. décision d'adopter une approche plus dynamique pour la gestion des pertes fiscales). D'autres incidences indirectes peuvent être plus concrètes et presque vérifiables. Par exemple, on peut ajouter des étapes au processus de planification stratégique en vue d'intégrer des changements au niveau de la réglementation, ou on peut réorienter des décisions liées à des activités d'expansion ou de réduction.

Les renseignements obtenus à ce stade-ci par l'interrogateur peuvent être anecdotiques ou fondés sur des comptes rendus : ces deux types de renseignements peuvent être pertinents. Dans le premier cas, il faudrait prendre note des compétences et du niveau de la personne émettant les commentaires. Les gestionnaires des niveaux supérieurs ont généralement une optique plus stratégique des questions par rapport aux gestionnaires des divisions. Ces deux types de renseignements doivent être évalués en fonction de la mesure dans laquelle on peut considérer que les opinions exprimées sont pertinentes à l'égard de la gestion quotidienne des questions abordées et des perspectives globales ou à long terme de l'organisation.

PHASE 5 Suggestions des entreprises à l'égard des modifications à la réglementation

Les processus du TIE et du PACIE donnent en général aux entreprises de nombreuses occasions de fournir commentaires et suggestions pour ce qui est d'améliorer la réglementation ou de réaliser, par d'autres moyens plus efficaces, les objectifs de celle-ci. De plus, les résultats de ces processus donneront l'occasion aux organismes de réglementation de mieux connaître les perceptions des entreprises et ce qui les motivent, et de cerner des moyens de réduire les coûts.

Documentation à l'appui des conclusions

Après avoir terminé le processus d'analyse et d'entrevue, les consultants devraient être en mesure de transmettre les rapports suivants à chaque société participante.

- Une brève description de la société, de ses activités et des participants interrogés.
- Une description claire et précise du modèle de conformité de l'organisation (MCO) pour chaque règlement révisé et de la façon dont le MCO se rattache aux pratiques commerciales de la société.
- Une explication claire des incidences des modifications de la réglementation sur les activités opérationnelles et la planification stratégique de la société.
- Dans le cas où un règlement existant est à l'étude, on fournira une description et un résumé des coûts différentiels liés aux fonctions et aux activités menées aux fins de conformité. De plus, on fournira une description de la manière et des raisons pour lesquelles les activités permanentes sont touchées, des liens des activités d'observation de la réglementation avec les pratiques commerciales actuelles des sociétés, et des incidences sur la planification stratégique.
- Dans le cas où on examine un nouveau règlement, on fournira une description et un résumé des coûts différentiels prévus pour les fonctions et les activités touchées, ainsi que des explications des modifications potentielles des activités et des incidences sur la planification stratégique.
- Un rapport écrit sur l'importance et la pertinence de l'impact de la réglementation sur la société. Ce rapport sera inspiré des observations des consultants sur les liens entre les exigences réglementaires et leurs incidences directes et indirectes (valeurs monétaires estimées) ainsi que d'autres incidences telles que la perte de productivité ou d'occasions d'affaires. Le rapport devrait également comprendre une mise en contexte des incidences et des coûts différentiels afin d'expliquer quelles questions sont importantes aux yeux de la société et pourquoi.

Responsabilités de l'organisme de réglementation quant au recours au processus du PACIE

Étant donné que les résultats du PACIE seront fondés principalement sur des évaluations et des observations de gestionnaires bien informés des sociétés, la réussite de la démarche repose en grande partie sur la mesure dans laquelle l'ensemble du processus est planifié et structuré de manière à obtenir des renseignements fiables.

Habituellement, les fonctionnaires du gouvernement n'ont pas les compétences en affaires ou en comptabilité nécessaires pour leur permettre de mettre le PACIE en application. En conséquence, ils devront embaucher des consultants indépendants pour réaliser l'analyse détaillée, les entrevues et les calculs de coûts liés au PACIE. Étant donné que les organismes de réglementation demeureront responsables à l'égard des résultats, leurs objectifs doivent consister à faire en sorte que les résultats soient le plus fiable possible. Bref, un tel degré de fiabilité peut être obtenu en retenant les services d'un consultant compétent à qui on demande de choisir les sociétés qui sont susceptibles de fournir des données utiles, et qui cherche à obtenir des renseignements valides sur toutes les incidences directes et indirectes de la réglementation en prenant soin de les dissocier des pratiques normales ou des meilleures pratiques commerciales des sociétés. Parfois, des comptables d'une société donnée peuvent posséder l'expérience requise pour mener ce genre de travail.

Les étapes à suivre pour gérer le processus complet du PACIE en vue d'une analyse de la réglementation sont décrites ci-dessous.

1. Choisir des consultants qui ont de l'expérience au niveau de l'analyse fonctionnelle des entreprises, de la comptabilité analytique et des exercices de réduction des coûts, et qui comprennent bien le domaine de la réglementation. La comptabilité analytique fonctionnelle est une spécialité qui nécessite des compétences professionnelles et une formation en comptabilité. De plus, le consultant devrait posséder une expérience pratique des activités d'analyse fonctionnelle et de réduction des coûts.
2. S'assurer que les consultants comprennent bien l'objectif, les visées et les exigences de la réglementation ou des modifications proposées en leur fournissant le contexte entourant la rédaction des mesures législatives, leur mise en oeuvre et les réactions des entreprises.
3. Demander aux consultants de définir les inducteurs de coûts et de décisions relativement aux entreprises touchées, notamment en fournissant un MCO hypothétique comme point de départ aux fins de l'examen des questions soulevées.
4. Exiger expressément des consultants qu'ils élaborent une approche structurée formelle à l'égard des entrevues approfondies, notamment en fournissant une liste détaillée des

questions à aborder. Il s'agit là de s'assurer que toutes les incidences directes et indirectes de la réglementation sont traitées.

5. Demander aux consultants de vérifier qu'ils comprennent bien les inducteurs de coûts et la réglementation visée et qu'ils mènent, à cette fin, des discussions informelles auprès d'organismes de réglementation et de représentants des entreprises.
6. Inviter des sociétés à prendre part au processus d'élaboration en assistant à des ateliers (en y déléguant un gestionnaire compétent). Choisir des sociétés qui sont susceptibles de fournir des données utiles sur l'impact de la réglementation. Il importe, au cours des ateliers, de chercher à dégager un consensus sur les diverses questions discutées et leur ordre de priorité, et aussi de chercher à obtenir un accord préliminaire sur les inducteurs de coûts et de décisions des sociétés. De plus, les participants peuvent contribuer au processus en déterminant dans quelles sociétés les entrevues seront menées et quelles questions seront traitées durant ces discussions.
7. Rencontrer les consultants après l'atelier afin d'examiner toutes les modifications qui doivent être apportées au MCO initial, à la liste de questions ou à la stratégie d'entrevue avant que commencent les entrevues au sein de chacune des sociétés.
8. Il s'avérera généralement nécessaire de mener des entrevues individuelles. Certaines sociétés considéreront que certains renseignements sur leurs pratiques et leurs coûts sont confidentiels ou de nature délicate. De plus, il faut élaborer un MCO détaillé pour chaque société puisqu'il est nécessaire de bien refléter les pratiques de gestion et les processus de prise de décision particuliers à chacune pour bien comprendre les coûts et la nature de l'impact de la réglementation.
9. L'organisme de réglementation devrait s'attendre à recevoir un rapport écrit de la part des consultants à la fin du processus du PACIE. Le rapport devrait porter sur l'ensemble du projet et être accompagné d'un résumé et de rapports détaillés sur chaque société où on a mené des entrevues. Le résumé devrait fournir des explications sur la réglementation, une description de la structure d'entrevue, des inducteurs de coûts et de la nature des incidences, des propositions sur des moyens de réduire les coûts et un aperçu des répercussions au niveau de la conformité. Les rapports de chacune des sociétés devraient comprendre une analyse détaillée du MCO, et un examen de l'impact et de la nature des coûts découlant de la réglementation en fonction des pratiques commerciales de la société.

Rôle du consultant

Le consultant doit agir comme intermédiaire entre le gouvernement et la société en vue de déterminer d'une manière indépendante l'impact de la réglementation sur l'entreprise et de fournir à l'organisme de réglementation une évaluation de l'impact, des coûts différentiels et de la portée des activités futures de conformité.

Le consultant a comme fonction clé de consolider la fiabilité des résultats en adoptant une position sans parti pris à l'égard de l'organisme de réglementation ou de la société. Voici la description des diverses facettes du rôle du consultant à l'égard du PACIE:

- Agir comme interrogateur indépendant en vue de recueillir auprès de la société de l'information sur toutes les incidences, directes et indirectes, de la réglementation, ainsi que toute remarque ou perception anecdotique que la société peut exprimer.
- Expliquer de quelles manières le MCO est lié aux activités de conformité rendues nécessaires par la réglementation et dans quelle mesure l'impact observé s'applique aux activités fonctionnelles de la société.
- Évaluer les chiffres présentés à l'égard des coûts différentiels et leur vraisemblance dans le cadre d'une analyse fonctionnelle, en tenant compte des normes de comptabilité analytique et des pratiques générales des entreprises.
- Résumer tous les commentaires et compléter tous les barèmes de coûts à l'aide des renseignements obtenus au cours de l'entrevue.
- Faciliter les discussions de suivi avec la société en examinant et en confirmant l'exactitude des données.

Estimation du temps requis pour mener à bien le processus du PACIE

Les estimations de temps suivantes sont fondées sur des expériences menées sur le terrain auprès de sociétés des secteurs de l'automobile, des technologies de l'information et des pâtes et papiers. Le temps réel requis est fonction de la taille et de la complexité de l'entreprise.

À partir des expériences réelles au niveau de l'application du PACIE, la durée totale du processus pour une société de taille moyenne peut aller d'un à trois jours. Voici l'évaluation du temps requis par les consultants pour mener à bien leur travail à l'égard du PACIE :

Phase 1 - Préparation et détermination des inducteurs de coûts

- . Réunion avec l'organisme de réglementation afin d'examiner la réglementation
- . Préparation des inducteurs de coûts prévus, du MCO initial et d'une liste provisoire de questions sur les points auxquels les sociétés doivent donner suite
- . Choix, de concert avec l'organisme de réglementation, de sociétés auprès desquelles on pourrait organiser des ateliers et mener des entrevues
- . Participation à un atelier ou à une réunion avec des sociétés pour discuter des points à régler et les classer par ordre de priorité, et pour déterminer au sein de quelles sociétés on mènera des entrevues approfondies
- . **Estimation du temps requis - 7 jours**

Phases 2, 3, 4 et 5 - Évaluation de la structure organisationnelle et application du PACIE

- . Réunion avec l'organisme de réglementation pour convenir d'une stratégie d'entrevue postatelier et d'un questionnaire
- . Réalisation des entrevues auprès des sociétés, une par jour, afin de confirmer la validité du MCO, la nature des incidences directes et indirectes de la réglementation et des suggestions à l'égard de l'amélioration de la réglementation
- . **Estimation du temps requis - un jour par société**

Documentation à l'appui des conclusions

- . Préparation d'un rapport sur l'ensemble du processus et obtention de l'assentiment des sociétés quant à son contenu
- . Résumé des recommandations en matière d'accroissement de l'efficacité et de réduction des coûts figurant dans les rapports individuels présentés aux sociétés et à l'organisme de réglementation
- . **Estimation du temps requis - quatre jours par société**

À mesure que les consultants acquièrent de l'expérience dans la réalisation du processus d'entrevue, ils devraient être en mesure de grouper certaines étapes pour gagner du temps. Par exemple, dans le secteur des technologies de l'information, on a jumelé les deux premières étapes lorsqu'il s'agissait de petites sociétés. Le temps requis pour la réalisation de ces étapes allait d'un minimum de deux heures à un maximum de six heures.

Guide sur l'évaluation de l'impact de la réglementation

Préface : Protocoles comptables

Deux protocoles comptables sous-tendent le PACIE et le choix du protocole dépendra de la nature de la réglementation à examiner, c'est-à-dire si la réglementation existe déjà ou s'il s'agit d'une proposition.

Onglet A) Dans le cas d'exigences réglementaires existantes

Protocole comptable analytique servant à déterminer les coûts différentiels liés à l'observation d'un ou plusieurs règlements existants. Ce protocole comptable vise à mesurer l'impact différentiel des coûts qui ont découlé des changements proposés.

Onglet B) Dans le cas de propositions de changements à des exigences réglementaires ou de propositions de nouveaux règlements

Protocole comptable analytique servant à déterminer les coûts différentiels liés à l'observation de nouveaux règlements proposés ou de changements proposés à des règlements existants. Ce protocole comptable vise à mesurer l'impact différentiel prévu des changements proposés sur les coûts.

ONGLET A

PROTOCOLE COMPTABLE
POUR DÉTERMINER LES COÛTS DIFFÉRENTIELS
D'OBSERVATION DES EXIGENCES
RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES

**PROTOCOLE COMPTABLE
POUR DÉTERMINER LES COÛTS DIFFÉRENTIELS
D'OBSERVATION DES EXIGENCES
RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES**

<u>Onglet A</u>	Page
Introduction et critères d'utilisation	1
Objectifs du protocole comptable	4
Définitions	5
Principes du coût	8
Méthode de collecte des données	10
Les exigences réglementaires à examiner	12
<u>ANNEXES ET DOCUMENTS DE TRAVAIL</u>	15
Analyse des activités de la société qui ont été touchées	
Coûts relatifs au personnel assumés pour observer la réglementation	
Coûts en capital assumés pour observer la réglementation	
Autres coûts assumés pour observer la réglementation	
Résumé de l'impact par palier de gouvernement	
Résumé de l'impact par activité de la société	

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

Introduction et critères d'utilisation

Ce protocole comptable a été conçu pour être utilisé par un consultant indépendant du gouvernement afin de déterminer les coûts différentiels que doit assumer une société pour observer les règlements actuels. Bien entendu, tout comptable agréé, qu'il soit indépendant ou non, pourrait également utiliser le protocole, bien qu'il soit avantageux de faire appel à un consultant indépendant. Veuillez consulter la section «Rôle du consultant» dans le Guide.

Ce protocole peut être utilisé pour un règlement, un groupe de règlements ou pour tous les règlements qui touchent une société. De plus, il peut s'appliquer à un ou plusieurs paliers de gouvernement.

Le consultant devra évaluer la structure d'une organisation importante ou complexe avant que ce protocole comptable puisse être utilisé. L'évaluation aura pour objet de déterminer à quel niveau les activités d'observation sont réalisées dans l'organisation et l'application appropriée du protocole comptable pour mesurer les coûts différentiels qui en résultent.

Une telle évaluation devrait porter au moins sur les aspects généraux suivants des structures organisationnelles :

- I: Niveau de l'organisation - quelles sont les politiques qui ont été adoptées pour observer les règlements?
- II: Niveau des divisions - quelles sont les pratiques adoptées pour observer les règlements?
- III: Niveau opérationnel - quelles sont les applications utilisées pour observer les règlements?

Dans des organisations moins complexes, ces responsabilités peuvent être exercés à un seul endroit et relever d'une seule personne.

La méthodologie de ce protocole comptable, y compris les instructions et les documents de travail qui suivent, suppose que l'évaluation a été effectuée et que l'entité organisationnelle ou l'unité fonctionnelle touchée par les exigences d'observation a été identifiée aux fins de la mesure des coûts.

Les résultats du protocole comptable peuvent être utilisés par n'importe qui pour analyser la situation actuelle concernant les coûts différentiels des règlements, y compris par des universitaires, des statisticiens, des entreprises et des gouvernements.

Les concepts et méthodes à l'appui du protocole comptable et les diverses annexes de ce document sont assez neutres pour être appliquées à tout type d'organisation : commerciale, syndicale ou sans but lucratif.

Le gouvernement doit s'adresser aux cadres des sociétés et des secteurs industriels pour déterminer si les sociétés participeront volontairement à cette étude de compilation des coûts différentiels.

Pour chaque utilisation prévue de ce protocole comptable, tous les paramètres seront conjointement élaborés à l'avance par le gouvernement et l'industrie et on s'entendra au sujet de tous les aspects et de toutes les exigences de l'étude avant qu'elle ne débute.

Ces paramètres porteront au moins sur la période à étudier, les règlements à examiner, le secteur industriel et les sociétés participantes et le rôle du consultant dont les services sont retenus par le gouvernement.

Les numéros précis des règlements, les types de règlements, ou les secteurs d'activités réglementaires à examiner seront établis par le gouvernement de concert avec les entreprises pour qu'ils s'appliquent le plus possible au secteur industriel étudié. Cette liste sera incluse à l'*annexe 3, question 2* du protocole comptable.

Pour déterminer les coûts différentiels d'observation, on entend par exigences réglementaires («règlements») tous les types de directives législatives que doivent observer les entreprises, y compris les lois, les mesures législatives, les règlements, les décrets, les arrêtés, les proclamations et les mandats.

Le consultant doit mesurer les coûts différentiels qu'entraîne la réglementation et qui n'existeraient pas autrement.

Les coûts différentiels doivent être catégorisés de la façon suivante :

- 1) les coûts différentiels relatifs au personnel sont mesurés selon une approche fonctionnelle;
- 2) les coûts en capital différentiels;
- 3) les autres coûts différentiels, sauf les coûts relatifs au personnel ou les coûts en capital.

La méthodologie ne repose pas sur les comptes; le consultant devra obtenir un jugement éclairé de la part des entreprises pour identifier les activités ou évaluer les coûts différentiels entièrement ou partiellement attribuables à l'observation.

Dans le cadre de la première étape pour remplir le protocole comptable, le consultant se renseignera au sujet des systèmes et des procédures que l'entité utilise actuellement pour observer les règlements visés, c'est-à-dire un «modèle de conformité de l'organisation».

Le modèle de conformité devrait permettre de savoir où, comment et pourquoi les activités d'observation sont exécutées.

Le modèle sera important pour évaluer l'impact que les règlements ont eu sur les activités d'observation de l'entité et ses coûts différentiels. L'établissement de ce modèle devrait se faire dans le cadre de l'analyse des activités à l'annexe 3.

Au préalable, le consultant doit aussi déterminer, de concert avec la société, s'il est pratique d'utiliser le protocole comptable compte tenu de sa situation particulière. L'impact des règlements peut ne pas être mesurable si :

- . la société ne peut identifier le point d'impact
- . les coûts différentiels ne peuvent être quantifiés

Dans ces cas, le temps qu'il faudrait pour remplir le protocole comptable pourrait être si important qu'il annulerait l'utilité des résultats.

Dans le cadre de la dernière étape pour remplir ce protocole comptable (l'annexe 8), le consultant demandera à la société d'évaluer la pertinence de l'impact des coûts différentiels calculés sur ses opérations.

Cette évaluation permettra à la société d'indiquer si l'importance des activités réglementaires est plus grande que les montants effectivement mesurés. On pourrait faire mention que le temps utilisé s'est traduit par une perte de talent productif et de capital ou la perte d'occasions d'affaires.

Les documents de travail fournis pour la comptabilisation des trois types de coûts ne sont que des méthodes recommandées. D'autres approches pourraient être utilisées au besoin.

L'utilisation du protocole comptable peut ne pas être appropriée pour toutes les structures d'entreprise et d'autres approches devraient être discutées.

Les annexes et documents de travail remplis doivent être retournés au gouvernement. Les autres données, les calculs ou les renseignements confidentiels devraient être conservés par le consultant.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

Objectifs du protocole comptable

Évaluer ou déterminer les coûts d'observation selon l'identification des coûts différentiels, de nature récurrente, encourus durant la période visée dans les catégories suivantes : personnel, capital et autres coûts.

et

Déterminer les coûts en capital et autres coûts différentiels encourus durant les périodes actuelle, antérieure ou subséquente et qui représentent des dépenses ponctuelles inhabituelles directement reliées à des activités d'observation pendant la période visée.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

DÉFINITIONS

**Modèle de conformité
de l'organisation**

Une description des processus qu'utilise actuellement l'entité organisationnelle ou l'unité fonctionnelle pour observer un règlement.

Cela comprend les procédures et systèmes administratifs, l'identification des fonctions pertinentes, ainsi que les éléments d'actif utilisés, y compris le matériel et les logiciels informatiques.

**Coûts différentiels
d'observation**

Les coûts différentiels qu'occasionne la réglementation et qui, autrement, n'auraient pas à être assumés.

Ces coûts doivent comprendre les fonds affectés ou réaffectés, la valeur des services rendus ou une obligation assumée pour observer un règlement.

**Coûts différentiels
relatifs au personnel**

Le principal moyen de déterminer les coûts différentiels d'observation devrait se fonder sur une approche fonctionnelle, soit lorsqu'une fonction ou une activité d'observation se traduit par une augmentation des coûts différentiels pour la société.

Les réductions de coûts attribuables à une moins grande participation du personnel devraient être indiquées séparément des augmentations de coûts.

Le nombre de personnes chargées totalement ou en partie de l'observation devra être multiplié par une évaluation des coûts différentiels annuels par personne, y compris les frais généraux. Selon leur importance, on devra inclure les fractions.

Coûts en capital différentiels

Les coûts en capital différentiels attribuables à la réglementation comprennent les dépenses consacrées à des éléments d'actif corporels et incorporels, effectuées pour que la société observe un règlement. Les réductions des coûts en capital différentiels devraient être calculées séparément des augmentations.

Autres coûts différentiels

Ces coûts différentiels comprennent les coûts de transition, les frais de consultation, les frais de fonctionnement inhabituels ou ponctuels et les coûts d'opportunité mesurables. Les coûts relatifs au personnel et les coûts en capital y sont exclus.

Coûts internes différentiels

Les dépenses courantes assumées par les sociétés pour observer les directives et les exigences des divers règlements.

Ces coûts différentiels peuvent comprendre les coûts relatifs au personnel pour regrouper et présenter les données, s'occuper des vérifications subséquentes et corriger certaines situations. De plus, il peut y avoir des dépenses attribuables au suivi des affaires réglementaires, aux systèmes de rapport, des frais de vérification, des frais juridiques et des coûts de divulgation publique.

Les coûts internes différentiels ne comprennent pas les paiements versés directement à des organismes de réglementation (par exemple taxes, frais, etc.).

Coûts différentiels de transition

Les dépenses ponctuelles engagées pour établir des mécanismes afin d'observer de nouveaux règlements ou modifier les systèmes actuels pour observer les changements de réglementation.

Des coûts différentiels peuvent aussi être engagés lors du retrait d'un système d'observation suite à la résiliation ou à l'assouplissement d'un règlement.

Coûts d'opportunité différentiels

Les coûts différentiels peuvent comprendre les pertes de productivité de la main-d'oeuvre ou de l'équipement, les retards dans la construction et les pertes de possibilités de revenus.

**Subventions et prêts
du gouvernement**

Les subventions et prêts qui ont les mêmes caractéristiques que les prêts consentis par le secteur privé doivent être exclus.

On ne doit inclure, aux fins du calcul des coûts, que les subventions et les prêts qui modifient le comportement d'une entreprise. Les prêts consentis par les organismes suivants peuvent être exclus :

- . Société pour l'expansion des petites entreprises;
- . Banque de développement du Canada;
- . Société pour l'expansion des exportations;
- . Société du crédit agricole.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

PRINCIPES DU COÛT

1. Les coûts différentiels doivent être identifiés et recueillis pour la période visée compte tenu des classifications suivantes :
 - a) coûts relatifs au personnel
 - b) coûts en capital
 - c) autres coûts

2. Les coûts différentiels assumés, ou qui devront être assumés, en dehors de la période visée doivent être accumulés pour les classifications suivantes :
 - a) coûts en capital
 - b) autres coûts

Les coûts des autres périodes ne devraient être identifiés que s'ils sont inhabituels comparativement à ceux de la période courante en raison de leur importance ou parce qu'il s'agit de dépenses effectuées moins fréquemment.

3. Les coûts différentiels à calculer sont les coûts des mesures prises pour observer un règlement qui, autrement, n'auraient pas été assumés.

Les mesures d'observation sont l'affectation de ressources pour assurer l'observation, ainsi que la réaffectation des ressources consacrées à d'autres activités.
4. Les coûts différentiels d'observation doivent exclure les coûts qui auraient été assumés de toute façon.
5. Les réductions des coûts différentiels doivent être déduites des coûts d'observation des règlements. Les réductions ne comprennent pas les avantages obtenus grâce à l'élimination des barrières commerciales ou à des avantages fiscaux.
6. La comptabilisation des coûts différentiels doit s'effectuer selon la méthode d'exercice.
7. Les données sur les coûts différentiels peuvent être déterminées grâce à un jugement éclairé et, au besoin, appuyées par les dossiers comptables et financiers.

8. Les coûts différentiels doivent être mesurés à partir du moment où l'observation d'un règlement est exigé.
9. Les coûts différentiels d'observation doivent comprendre les coûts suivants :
 - a) les coûts internes : les frais courants d'observation
 - b) les coûts de transition : les dépenses ponctuelles pour établir les mécanismes d'observation
 - c) les coûts d'opportunité : s'ils sont mesurables, évidents et non ambigus
10. Pour des motifs d'ordre pratique, les coûts différentiels d'observation doivent être reliés à un règlement ou à un groupe de règlements particulier.
11. Quatre types de coûts doivent être exclus du calcul des coûts différentiels :
 - a) les coûts qui ne sont pas directement attribuables à des mesures d'observation;
 - b) les paiements versés à divers gouvernements au titre des impôts sur le revenu, des impôts sur le capital et des taxes d'accise, des tarifs commerciaux étrangers et des droits à l'importation;
 - c) les coûts d'opportunité qui n'ont pas eu d'impact mesurable sur la société ou qu'il est impossible de quantifier;
 - d) les coûts de surobservation, soit lorsqu'une société décide de respecter un critère plus rigoureux que ne l'exige le règlement.
12. Les coûts d'observation négligeables n'ont pas à être compilés.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES

1. Le gouvernement et le secteur industriel déterminent conjointement :
 - . la ou les périodes à examiner;
 - . la liste des règlements les plus pertinents;
 - . les sociétés participantes.
2. Le gouvernement rencontre les sociétés pour leur demander de participer volontairement à l'étude.
3. Un cadre de la société devrait être désigné comme personne ressource. Cette personne agira comme coordonnateur conjointement avec le consultant et aidera celui-ci à identifier les personnes qui participeront aux entrevues.
4. Le personnel de la société qui participera aux entrevues devrait être choisi en fonction de ses connaissances des structures de fonctionnement et de rapport de la société ainsi que de sa formation et de ses aptitudes à rendre des jugements éclairés conformes aux objectifs et à la méthode d'examen.
5. Le consultant du gouvernement devrait accomplir les fonctions suivantes :
 - . expliquer la méthode aux participants avant les entrevues;
 - . visiter chaque société, pour y mener les entrevues et recueillir des données;
 - . effectuer les calculs de coûts après les entrevues.
6. Chaque société participante devrait être responsable des fonctions suivantes :
 - . affecter son personnel pour les entrevues et lui donner des directives;
 - . évaluer les données qui peuvent être nécessaires pendant l'entrevue selon la description faite par le consultant, compte tenu de la structure de la société, de l'endroit où se trouvent les dossiers comptables ou d'autres facteurs;
 - . assister à l'entrevue et décrire les impacts.

7. Dans chaque société, la collecte des données sur les coûts différentiels par le consultant se fera en trois étapes :
 - . identification des activités qui ont été touchées par l'observation de la réglementation;
 - . identification de la mesure dans laquelle les mesures d'observation auraient été réalisées en l'absence des règlements;
 - . détermination des coûts différentiels de chaque mesure d'observation identifiée et catégorisée de la façon suivante : coûts relatifs au personnel, coûts en capital et autres coûts.

8. Le consultant devrait conserver les annexes, les documents de travail, les autres renseignements confidentiels et les calculs.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES À EXAMINER

Exemples de secteurs d'activités réglementaires

1. Régie des sociétés
 - . Législation des sociétés
 - . Loi sur la concurrence
 - . Objectifs d'information

2. Fiscalité
 - . Impôt sur le revenu
 - . Impôt immobilier
 - . Droits de douane
 - . Taxe d'accise
 - . Taxe d'affaires et impôt foncier
 - . Taxe sur les produits et services
 - . Taxe de vente provinciale
 - . Taxes à la consommation

3. Environnement
 - . Exigences générales concernant les émissions
 - . Exigences relatives à la manutention et à l'élimination
 - . Évaluations environnementales
 - . Frais d'utilisation des services gouvernementaux

4. Produits et services
 - . Contrôles de l'entrée sur le marché
 - . Contrôles des prix
 - . Contrôles des produits
 - . Contrôles de la production
 - . Divulcation de renseignements

5. Gestion des ressources humaines et relations de travail
 - . Santé et sécurité des employés
 - . Législation du travail
 - . Pensions
 - . Rémunération
 - . Critères d'embauche
 - . Équité salariale
 - . Déductions à la source
6. Transport
 - . Spécifications relatives à la sécurité et à la distribution
 - . Taux et redevances
 - . Transport interprovincial
7. Contrôle des communications
 - . Publicité/commercialisation
 - . Radiodiffusion
 - . Télécommunications
8. Consommateurs
 - . Législation sur la protection
 - . Exigences en matière d'étiquetage
 - . Restrictions relatives à certaines substances
9. Transactions financières
 - . Prêts et garanties
 - . Réglementation monétaire
 - . Réglementation du numéraire
10. Rapports généraux
 - . Rapports statistiques
11. Infrastructure
 - . Utilisation des terrains et zonage
 - . Services fournis par le gouvernement
12. Propriété intellectuelle
 - . Brevets et droits d'auteur
 - . Marques de commerce
 - . Licences

13. Programmes gouvernementaux d'aide aux entreprises
 - . Prêts et garanties de prêts
 - . Subventions

14. Politiques d'achat du gouvernement
 - . Objectifs de stabilisation des prix
 - . Exigences en matière d'équité en emploi

15. Transfert de la technologie et de la propriété intellectuelle de l'administration gouvernementale
 - . Licences pour brevets gouvernementaux

**PROTOCOLE COMPTABLE
ANNEXES ET DOCUMENTS DE TRAVAIL**

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUI ONT ÉTÉ TOUCHÉES

Marche à suivre pour remplir l'annexe 3

Les colonnes portant sur les secteurs d'activités et les exemples ne sont présentés qu'à titre d'illustration et sont regroupées selon la compréhension qu'en a généralement le gouvernement. Il se peut qu'une nette distinction de ces fonctions ne s'applique pas dans une société en particulier.

Faire les changements nécessaires pour refléter la situation de l'organisation visée.

Pour chaque règlement examiné, préparer un modèle de conformité des systèmes et procédures actuellement en place. Le modèle devrait porter sur tous les aspects de l'observation, y compris le suivi de nouveaux développements, l'administration interne et la comptabilité, les rapports périodiques ainsi que les vérifications et le règlement des litiges.

Le modèle devrait être étayé; il peut se baser sur des discussions avec le personnel qualifié de la société.

Les questions de l'annexe 3 visent à identifier où s'exercent les fonctions d'observation qui peuvent être attribuées directement aux exigences réglementaires et où devraient figurer les coûts différentiels de ces activités fonctionnelles : coûts relatifs au personnel, coûts en capital ou autres coûts.

Pour chaque secteur d'activités, il faut répondre à la première question soit par la négative (non), par l'affirmative (oui ou ne sais pas).

Pour chaque réponse positive à la première question, il faut essayer de donner le plus de détails possible à la deuxième question, en utilisant la liste des règlements figurant dans les colonnes 1 et 2. Il est préférable de mentionner précisément le règlement.

Pour chaque réponse positive à la première question, il faut identifier à la troisième question où sera comptabilisé l'impact des coûts différentiels : coûts relatifs au personnel, coûts en capital ou autres coûts.

Pour chaque secteur d'activités pour lequel une catégorie de coûts est identifiée à la question 3, il faut passer à l'annexe 4, 5 ou 6 selon le cas.

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUI ONT ÉTÉ TOUCHÉES

SECTEURS D'ACTIVITÉS	EXEMPLES	Vos activités dans ces secteurs ont-elles été touchées apr les exigences d'observation?	Dans la mesure du possible, identifiez précisément le règlement.	Sur quels coûts a porté l'impact différentiel: coûts relatifs au personnel, coûts en capital ou autres coûts?
1. Administration générale	<ul style="list-style-type: none"> . Gestion stratégique/Relations avec les actionnaires . Systèmes d'information . Affaires réglementaires/juridiques . Marchés/Location 			
2. Budgétisation/Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> . Comptabilité/Vérification . Paiements . Gestion de la trésorerie/Budgétisation . Gestion des stocks 			
3. Financement/ Investissement/ Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> . Opérations bancaires/Financement . Investissement . Acquisition/Dessaisissement d'actifs . Fiscalité 			
4. Gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> . Traitements/Avantages/Pensions . Recrutement/Formation et perfectionnement professionnel . Gestion du personnel/Relations de travail . Conditions d'emploi/de travail 			

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUI ONT ÉTÉ TOUCHÉES

SECTEURS D'ACTIVITÉS	EXEMPLES	Vos activités dans ces secteurs ont-elles été touchées par les exigences d'observation?	Dans la mesure du possible, identifiez précisément le règlement.	Sur quels coûts a porté l'impact différentiel: coûts relatifs au personnel, coûts en capital ou autres coûts?
5. Livraison et prestation/ Distribution/Ventes	<ul style="list-style-type: none"> . Livraison de produits et prestation de services . Distribution de produits et services . Ventes . Fixation des prix 			
6. Mise au point de produits/ services	<ul style="list-style-type: none"> . Recherche/Conception/Génie . Mise au point de produits/ processus/services . Acquisition de propriété intellectuelle . Aménagement d'installations 			
7. Gestion de l'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> . Sources d'approvisionnement . Achats . Relations avec les fournisseurs . Infrastructure d'accès 			
8. Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> . Étude/analyse de marché . Commercialisation . Publicité . Autres activités promotionnelles 			

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUI ONT ÉTÉ TOUCHÉES

SECTEURS D'ACTIVITÉS	EXEMPLES	Vos activités dans ces secteurs ont-elles été touchées apr les exigences d'observation?	Dans la mesure du possible, identifiez précisément le règlement.	Sur quels coûts a porté l'impact différentiel: coûts relatifs au personnel, coûts en capital ou autres coûts?
9. Production	<ul style="list-style-type: none"> . Production/Fourniture de produits/Services . Contrôle de la qualité . Emballage/Étiquetage . Santé/Sécurité/Contrôle de l'environnement 			
10. Clients/Services à la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> . Relations avec les clients . Service après vente . Aide à la clientèle . Garanties 			

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

LES COÛTS DIFFÉRENTIELS RELATIFS AU PERSONNEL ASSUMÉS POUR OBSERVER LA RÉGLEMENTATION

Marche à suivre pour remplir l'annexe 4

- . Pour chaque secteur d'activités pour lequel des coûts différentiels relatifs au personnel ont été identifiés à l'annexe 3, remplir une annexe pour chaque gouvernement, législation et réglementation.
- . Les employés directement responsables sont ceux qui doivent observer les exigences réglementaires, y compris produire les rapports pour répondre aux demandes de renseignements, et cela sur une base annuelle.
- . Les participants indirects sont les autres employés de la société qui fournissent de l'information ou des services aux employés directement responsables. Ce pourrait être des employés affectés aux opérations, aux systèmes d'information ou à d'autres secteurs.
- . Les employés devraient être regroupés en trois catégories : la gestion, l'administration et les opérations. La gestion comprendrait les cadres supérieurs et les décideurs stratégiques. L'administration comprendrait les gestionnaires et les employés qui soutiennent les activités de gestion et les opérations. Les employés affectés au développement, à la production et aux ventes seraient inclus dans la catégorie des opérations.
- . On vise à ce que les activités touchées par la réglementation soient identifiées et qu'une brève description soit donnée dans la première colonne.
- . Le nombre d'employés est calculé comme la somme des employés (y compris les «fractions» d'employé), à chaque niveau, entièrement ou partiellement responsables des activités d'observation.
- . La rémunération, dans le cas des employés d'une société, s'entend de la rémunération ou du traitement annuel moyen auquel s'ajoutent les avantages connexes pour chaque niveau visé.

- . Les frais généraux représentent une évaluation des coûts différentiels assumés par la société pour offrir des installations et des services aux employés touchés par les activités d'observation. Le montant annuel devrait être déclaré, et s'ajouter aux valeurs de la rémunération. Les éléments à considérer comprennent les coûts d'équipement, les systèmes informatiques et le loyer, déterminé de manière raisonnable, p. ex. la superficie en pieds carrés.
 - . Les coûts différentiels annuels totaux multipliés par le nombre d'employés, à chaque niveau, devraient être inscrits dans la dernière colonne de la section portant sur les employés de la société.
 - . Les totaux devraient être transférés à l'annexe 7, à titre de résumé, sous les rubriques Secteur d'activités et Secteur de réglementation.
 - . Il est important de recueillir des données pour les fonctions visées, en fonction du temps consacré et des montants dépensés. Cela permettra de présenter une première évaluation à l'annexe 8 quant à l'importance de l'impact de l'observation.
- Par exemple Le temps consacré à l'observation en pourcentage du temps total disponible
- Les coûts différentiels d'observation en pourcentage de la rémunération totale
- . Les coûts différentiels pour le personnel venant de l'extérieur s'entendent des frais annuels payés à des professionnels venant de l'extérieur pour des services reliés à l'observation de la réglementation, y compris les déboursés.
 - . Il n'est pas nécessaire d'indiquer le nombre d'employés et les coûts annuels du personnel venant de l'extérieur.
 - . Inscrire dans la dernière colonne la fraction des coûts différentiels d'observation que représentent les coûts du personnel venant de l'extérieur.

DOCUMENT DE TRAVAIL CONCERNANT LES COÛTS DIFFÉRENTIELS RELATIFS AU PERSONNEL ASSUMÉS POUR OBSERVER LA RÉGLEMENTATION

Secteur d'activités : _____

Secteur de réglementation : _____

Palier de gouvernement : _____

Législation : _____

Numéro de règlement : _____

Coûts différentiels annuels

	Description de l'activité	Nombre d'employés	Rémunération	Frais généraux	Total	Coûts totaux assumés pendant la période courante
1. Personnel de la société						
	Responsabilité directe : Gestion Administration Opérations					
	Total - Coûts différentiels directs				\$	\$
	Participation indirecte : Gestion Administration Opérations					
	Total - Coûts différentiels indirects				\$	\$
	Total - Coûts de la société				\$	\$
2. Personnel venant de l'extérieur						
	Services à contrat Consultants					
	Total - Coûts différentiels externes					\$
	Total - Impact différentiel sur le personnel					\$

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

LES COÛTS EN CAPITAL DIFFÉRENTIELS ASSUMÉS POUR OBSERVER LA RÉGLEMENTATION

Marche à suivre pour remplir l'annexe 5

- . Pour chaque secteur d'activités pour lequel des coûts différentiels en capital ont été identifiés à l'annexe 3, remplir une annexe pour chaque gouvernement, législation et règlement.
- . Les exemples ne sont présentés qu'à titre d'illustration et des descriptions plus précises peuvent être données.
- . Dans les deux colonnes, les coûts différentiels représentent les dépenses, ou partie des dépenses, qui ont été assumées pour assurer que la société observe un règlement, ou un secteur de réglementation.
- . Les coûts différentiels peuvent comprendre les avoirs intangibles ainsi que les baux capitalisés conformément aux principes comptables généralement reconnus.
- . Les coûts de planification et les coûts différentiels de conception applicables, les coûts de l'outillage spécial et les autres coûts différentiels d'équipement qui ne sont normalement pas capitalisés aux fins des états financiers doivent être inclus.
- . L'amortissement ne doit pas être inclus.
- . La colonne «autres périodes» vise les dépenses effectuées en dehors de la période courante, mais qui sont directement reliées à l'observation des règlements. Ces dépenses devraient être inhabituelles comparativement à celles de la période courante en raison de leur importance ou du fait qu'il s'agit de dépenses effectuées moins fréquemment.
- . Les coûts différentiels des autres périodes pourraient comprendre les coûts de démarrage ou de retrait, ainsi que les coûts récurrents, mais non annuels, résultant de modifications réglementaires.
- . La période précédente ou subséquente devrait être inscrite dans l'annexe; les coûts devraient être exprimés en dollars de la période visée, non en dollars de la période courante.
- . Les totaux de la période courante et des autres périodes de chaque secteur d'activités et chaque secteur de réglementation devraient être transférés à l'annexe 7.

DOCUMENT DE TRAVAIL CONCERNANT LES COÛTS DIFFÉRENTIELS EN CAPITAL ASSUMÉS POUR OBSERVER LA RÉGLEMENTATION

Secteur d'activités : _____

Secteur de réglementation : _____

Palier de gouvernement : _____

Législation : _____

Numéro de règlement : _____

Exemples

	Assumés au cours d'autres périodes		Assumés au cours de la période courante
	Période	Total	Total
1. Coûts différentiels d'acquisition ou de modifications des immeubles, usines ou équipements			
2. Valeur capitalisée des actifs selon les baux financiers			
3. Coûts différentiels reliés au démarrage ou au déclassement d'installations			
4. Logiciels acquis ou développés à des fins d'observation			
Total - Impact différentiel sur les coûts en capital		\$	\$

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

AUTRES COÛTS DIFFÉRENTIELS ASSUMÉS POUR OBSERVER LA RÉGLEMENTATION

Marche à suivre pour remplir l'annexe 6

- Pour chaque secteur d'activités pour lequel d'«autres coûts» différentiels ont été identifiés à l'annexe 3, remplir une annexe pour chaque gouvernement, législation et règlement.
- Les exemples ne sont présentés qu'à titre d'illustration et des descriptions plus précises peuvent être données.
- La colonne «autres périodes» devrait être utilisée pour les coûts différentiels directement reliés à des activités d'observation, mais assumés pendant d'autres périodes que la période actuelle. De plus, ces coûts différentiels devraient être inhabituels comparativement à ceux de la période courante en raison de leur importance ou du moment auquel ils ont été assumés.
- La période antérieure ou subséquente devrait être inscrite dans l'annexe; les coûts devraient être exprimés en dollars de la période visée et non en dollars de la période courante.
- Les totaux des deux colonnes devraient être transférés à l'annexe 7 pour chaque secteur d'activités et chaque secteur de réglementation.

DOCUMENT DE TRAVAIL CONCERNANT LES AUTRES COÛTS DIFFÉRENTIELS ASSUMÉS POUR OBSERVER LA RÉGLEMENTATION

Secteur d'activités : _____

Secteur de réglementation : _____

Palier de gouvernement : _____

Législation : _____

Numéro de règlement : _____

Exemples	Assumés pendant d'autres périodes		Assumés pendant la période courante
	Période	Total	Total
1. Coûts différentiels - fonctionnement		\$	\$
Commercialisation et études de marché			
Recherche et développement de produits nouveaux ou modifiés			
Communication et transmission informatiques de renseignements sur l'observation			
Total		\$	\$
2. Coûts différentiels extraordinaires			
Cours de formation offerts aux employés		\$	\$
Protection de l'environnement ou coûts de nettoyage			
Pensions, santé ou autres obligations assumées			
Autres coûts d'opportunité différentiels mesurables			
Total		\$	\$
Total - Impact différentiel total sur les autres coûts		\$	\$

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

RÉSUMÉ DE L'IMPACT DIFFÉRENTIEL PAR PALIER DE GOUVERNEMENT

Marche à suivre pour remplir l'annexe 7

- On devrait remplir une annexe pour chaque secteur d'activités pour lequel une réponse positive a été donnée à l'annexe 3.
- Les coûts différentiels, de préférence par palier de gouvernement et par règlement, devraient être transférés des annexes 4, 5 et 6 pour chaque secteur de réglementation.
- Lorsque des coûts différentiels d'autres périodes sont reportés, les périodes visées devraient être indiquées à l'annexe 7 en bas de page ou entre parenthèses.
- Les montants figurant dans les colonnes «total» devraient être transférés à l'annexe 8.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

RÉSUMÉ DE L'IMPACT DIFFÉRENTIEL PAR PALIER DE GOUVERNEMENT

SECTEUR D'ACTIVITÉS : _____

SECTEUR DE RÉGLEMENTATION : _____

Palier de gouvernement et numéro(s) de règlement	Assumés pendant d'autres périodes*			Assumés pendant la période courante				Totaux - Autres périodes et période courante
	Coûts en capital différentiels	Autres coûts différentiels	Total	Coûts différentiels relatifs au personnel	Coûts en capital différentiels	Autres coûts différentiels	Total	
Fédéral								
Total - fédéral								
Provincial								
Total - provincial								
Municipal								
Total - municipal								
Total - Impact différentiel sur les coûts d'observation								

* Veuillez mentionner les périodes visées

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

RÉSUMÉ DE L'IMPACT DIFFÉRENTIEL PAR ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Marche à suivre pour remplir l'annexe 8

- . On ne devrait remplir qu'une annexe par règlement.
- . Les coûts proviendront de l'annexe 7 connexe à chaque secteur d'activités pour lequel une réponse positive a été donnée à l'annexe 3.
- . Lorsque des coûts pour d'autres périodes sont indiqués, les périodes visées devraient être indiquées à l'annexe en bas de page ou entre parenthèses.
- . La colonne «l'impact est-il important...?» ne peut être remplie que par la société; elle y inclura ses commentaires qualitatifs quant à la pertinence du modèle de conformité de l'organisation.
- . L'objectif est d'indiquer si l'impact perçu est plus grand que les coûts différentiels annuels calculés. On devrait tenir compte au moins des éléments suivants :
 - les coûts différentiels relatifs au personnel (selon l'annexe 4) exprimés en pourcentage, selon le temps disponible ou la rémunération
 - une perte de talent productif ou de capital
 - le report ou la perte d'occasions d'affaires
- . Dans la colonne «valeur monétaire», il faudrait répondre oui ou non, strictement en fonction de l'impact des coûts différentiels annuels calculés pour la société.
- . Dans la dernière colonne, les réponses devraient indiquer l'impact en pourcentage et évaluer si l'impact est important ou non. Ces réponses peuvent être à l'opposé de celles données dans la colonne «valeur monétaire», p. ex. un seul employé peut devoir consacrer une grande partie de son temps à des activités d'observation.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

RÉSUMÉ DE L'IMPACT DIFFÉRENTIEL PAR ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

SECTEUR D'ACTIVITÉS	TOTAL - IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS			L'IMPACT EST-IL IMPORTANT POUR LES RAISONS SUIVANTES?	
	Autres périodes*	Période courante	Total	Valeur monétaire?	Changements relatifs au talent productif, au capital ou aux possibilités?
1. Administration générale					
2. Budgétisation/Contrôle					
3. Financement/Investissement/Fiscalité					
4. Gestion des ressources humaines					
5. Livraison et prestation/Distribution/Ventes					
6. Mise au point de produits/services					
7. Gestion de l'approvisionnement					
8. Commercialisation					
9. Production					
10. Clients/Services à la clientèle					
Total - Impact différentiel sur les coûts			\$		

*Veuillez indiquer la période visée

ONGLET B

PROTOCOLE COMPTABLE
POUR DÉTERMINER LES COÛTS DIFFÉRENTIELS
D'OBSERVATION RÉSULTANT DE CHANGEMENTS
DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

**PROTOCOLE COMPTABLE
POUR DÉTERMINER LES COÛTS DIFFÉRENTIELS
D'OBSERVATION RÉSULTANT DE CHANGEMENTS
DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES**

<u>Onglet B</u>	Page
Introduction et critères d'utilisation	1
Objectifs du protocole comptable	5
Définitions	6
Principes du coût	9
Méthode de collecte des données	11
Les exigences réglementaires à examiner	13
<u>ANNEXES ET DOCUMENTS DE TRAVAIL</u>	16
Analyse des activités de la société qui peuvent être touchées	
Impact différentiel sur les coûts relatifs au personnel	
Impact différentiel sur les coûts en capital	
Impact différentiel sur les autres coûts	
Résumé de l'impact différentiel par palier de gouvernement	
Résumé de l'impact différentiel par activité de la société	

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

Introduction et critères d'utilisation

Ce protocole comptable a été conçu pour être utilisé par un consultant indépendant afin de déterminer l'impact différentiel sur les coûts actuels qui résultera des **nouveaux** règlements proposés ou de changements proposés aux règlements **actuels**. Tout consultant qualifié, qu'il soit indépendant ou non, pourrait également utiliser le protocole, bien qu'il soit avantageux de faire appel à un consultant indépendant. Veuillez consulter la section «Rôle du consultant» pour plus de détails.

Ce protocole peut être utilisé pour un règlement ou un groupe de règlements et il peut s'appliquer à un ou plusieurs paliers de gouvernement.

Le consultant devra évaluer la structure d'une organisation importante ou complexe avant que ce protocole comptable puisse être utilisé. L'évaluation aura pour objet de déterminer à quel niveau les activités d'observation sont actuellement réalisées et l'application appropriée du protocole comptable pour mesurer l'impact différentiel sur les coûts des changements proposés.

Une telle évaluation devrait porter au moins sur les aspects généraux suivants des structures organisationnelles :

- I: Niveau de l'organisation - quelles sont les politiques adoptées pour observer les règlements?
- II: Niveau des divisions - quelles sont les pratiques adoptées pour observer les règlements?
- III: Niveau opérationnel - quelles sont les applications utilisées pour observer les règlements?

Dans des organisations moins complexes, ces responsabilités peuvent être exercés à un seul endroit et relever d'une seule personne.

La méthodologie de ce protocole comptable, y compris les instructions et les documents de travail qui suivent, suppose que l'évaluation a été effectuée et que l'entité organisationnelle ou l'unité fonctionnelle touchée par les changements proposés a été identifiée aux fins de la mesure de l'impact sur les coûts.

Les résultats du protocole comptable peuvent être utilisés par le gouvernement ou l'entreprise pour évaluer et analyser l'impact futur de l'intervention gouvernementale dans l'économie.

Les concepts et méthodes à l'appui du protocole comptable et les diverses annexes de ce document sont assez neutres pour être appliqués à tout type d'organisation : commerciale, syndicale ou sans but lucratif.

Le gouvernement doit s'adresser à des cadres des sociétés et des secteurs industriels pour déterminer si les sociétés participeront volontairement à cette étude d'impact des coûts différentiels.

Pour chaque utilisation prévue de ce protocole comptable, tous les paramètres seront conjointement élaborés à l'avance par le gouvernement et l'industrie et on s'entendra au sujet de tous les aspects et de toutes les exigences de l'étude avant qu'elle ne débute.

Ces paramètres porteront au moins sur la période à étudier, les changements réglementaires proposés, le secteur industriel et les sociétés participantes et le rôle du consultant dont les services sont retenus par le gouvernement.

Pour qu'ils s'appliquent le plus possible au secteur industriel visé, les changements réglementaires proposés seront établis par le gouvernement de concert avec les entreprises. Une description des changements réglementaires sera incluse à l'*annexe 3, question 2* du protocole comptable.

Pour déterminer l'impact différentiel sur les coûts d'observation, on entendra par changements proposés aux exigences réglementaires («règlements»), les nouveaux règlements ou changements apportés à tous les types de directives législatives que doivent actuellement observer les entreprises, notamment les lois, les mesures législatives, les règlements, les décrets, les arrêtés, les proclamations et les mandats.

L'impact différentiel doit être déterminé en fonction des réductions ou des augmentations de coûts.

Les réductions des coûts différentiels représentent les économies au titre des coûts actuels d'observation qui devraient être réalisées en raison des changements réglementaires proposés, parce qu'un moins grand nombre de mesures devront être prises pour assurer l'observation.

Les augmentations des coûts différentiels représentent les nouveaux coûts qui devraient être assumés suite aux mesures qui devront être prises pour observer les changements réglementaires proposés et qui n'auraient pas à être assumés autrement.

L'impact sur les coûts différentiels doit être catégorisé de la façon suivante :

- 1) les variations des coûts différentiels relatifs au personnel doivent être mesurées selon une approche fonctionnelle;
- 2) les variations des coûts en capital différentiels;
- 3) les variations des autres coûts différentiels, sauf les coûts relatifs au personnel ou les coûts en capital.

La méthodologie ne repose pas sur les comptes; le consultant devra obtenir un jugement éclairé de la part des entreprises pour identifier les changements d'activités ou évaluer l'impact différentiel qui devrait être entièrement ou partiellement attribuable aux nouvelles exigences d'observation.

Dans le cadre de la première étape pour remplir le protocole comptable, le consultant se renseignera au sujet des systèmes et des procédures que l'entité utilise actuellement pour observer les règlements actuels, c'est-à-dire un «modèle de conformité de l'organisation».

Un modèle de conformité devrait permettre de savoir où, comment et pourquoi les activités d'observation sont actuellement exécutées.

Le modèle sera important pour évaluer l'impact différentiel que les changements réglementaires devraient avoir sur les activités d'observation de l'entité et ses coûts. L'établissement de ce modèle fera partie de l'analyse des activités à l'annexe 3.

Au préalable, le consultant doit aussi déterminer, de concert avec la société, s'il est pratique d'utiliser le protocole comptable compte tenu de sa situation particulière. L'impact des changements réglementaires peut ne pas être mesurable si :

- . la société ne peut identifier le point d'impact éventuel
- . les coûts ne peuvent être quantifiés

Dans ces cas, le temps qu'il faudrait pour remplir le protocole comptable pourrait être si important qu'il annulerait l'utilité des résultats.

Dans le cadre de la dernière étape à l'annexe 8, le consultant demandera à la société d'évaluer la pertinence de l'impact des coûts différentiels sur ses opérations.

Cette évaluation permettra à la société d'indiquer si l'importance des changements réglementaires sur ses activités pourrait être plus grande que les montants effectivement mesurés. On pourrait faire mention du temps additionnel qu'il faut consacrer et qui se traduit par une perte de talent productif, une utilisation de capital ou la perte d'occasions d'affaires.

Les documents de travail fournis pour la comptabilisation des trois types de changements de coûts ne sont que des méthodes recommandées. D'autres approches pourraient être utilisées au besoin.

L'utilisation du protocole comptable peut ne pas être appropriée pour toutes les structures d'entreprise et d'autres approches devraient être discutées.

Les annexes et documents de travail remplis doivent être retournés au gouvernement. Les autres données, les calculs ou les renseignements confidentiels devraient être conservés par le consultant.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

Objectifs du protocole comptable

Évaluer ou déterminer l'impact différentiel sur les coûts d'observation selon l'identification des économies ou des nouveaux coûts prévus, de nature récurrente et encourus durant la période visée, dans les catégories suivantes : personnel, capital et autres coûts

et

Déterminer l'impact différentiel sur les coûts en capital et autres coûts qui peut survenir lors de périodes subséquentes et qui représente des économies ou des dépenses ponctuelles inhabituelles directement reliées aux changements réglementaires pendant la période courante.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

DÉFINITIONS

**Modèle de conformité
de l'organisation**

Une description des processus qu'utilise actuellement l'entité organisationnelle ou l'unité fonctionnelle pour observer un règlement.

Cela comprend les procédures et systèmes administratifs, l'identification des fonctions pertinentes, ainsi que les éléments d'actif utilisés, y compris le matériel et les logiciels informatiques.

**Impact différentiel sur
les coûts d'observation**

Les économies ou les augmentations de coûts différentiels qui devraient résulter des changements apportés pour observer les nouveaux règlements ou les changements aux règlements actuels et qui autrement n'auraient pas été réalisées.

Ces coûts doivent comprendre l'impact sur les fonds affectés ou réaffectés, la valeur des services rendus ou les obligations assumées pour observer les changements réglementaires.

**Coûts différentiels
relatifs au personnel**

Le principal moyen de déterminer l'impact différentiel sur les coûts devrait se fonder sur une approche fonctionnelle, soit lorsqu'un changement d'une fonction ou d'une activité d'observation se traduit par une réduction ou une augmentation des coûts pour l'entreprise.

Les réductions de coûts attribuables à une moins grande participation du personnel devraient être indiquées séparément des augmentations de coûts.

Le nombre de personnes chargées totalement ou en partie de l'observation devra être multiplié par une évaluation des coûts différentiels annuels par personne, y compris les frais généraux. Selon leur importance, on devra inclure les fractions.

Coûts en capital différentiels

L'impact différentiel sur les coûts en capital attribuable aux changements réglementaires doit comprendre les augmentations et diminutions de dépenses consacrées à des éléments d'actif corporels et incorporels nécessaires pour que la société continue d'observer le nouveau règlement. Les réductions des coûts en capital différentiels devraient être calculées séparément des augmentations.

Autres coûts différentiels

Ces coûts comprennent les variations des coûts de transition, des frais de consultation, les coûts de fonctionnement inhabituels ou ponctuels et les coûts d'opportunité mesurables. Ils ne sont pas nettement attribuable à des changements de coûts relatifs au personnel ou de coûts du capital.

Coûts internes différentiels

Les dépenses assumées par les sociétés pour observer les directives et les exigences des divers règlements.

Ces coûts différentiels peuvent comprendre les coûts relatifs au personnel pour regrouper et présenter les données, s'occuper des vérifications subséquentes et corriger certaines situations. De plus, il peut y avoir des dépenses attribuables au suivi des affaires réglementaires, aux systèmes de rapport, aux frais de vérification, aux frais juridiques et aux coûts de la divulgation publique.

Les coûts internes différentiels ne comprennent pas les paiements versés directement à des organismes de réglementation (par exemple taxes, frais, etc.).

Coûts différentiels de transition

Les dépenses ponctuelles engagées pour établir des mécanismes afin d'observer les nouveaux règlements ou modifier les systèmes actuels pour observer les changements de réglementation.

Des coûts différentiels peuvent aussi être engagés lors du retrait d'un système d'observation suite à la résiliation ou à l'assouplissement d'un règlement.

Coûts d'opportunité différentiels

Les coûts différentiels peuvent comprendre les pertes de productivité de la main-d'oeuvre ou de l'équipement, les retards dans la construction et les pertes de possibilités de revenus.

**Subventions et prêts
du gouvernement**

Les subventions et prêts qui ont les mêmes caractéristiques que les prêts consentis par le secteur privé doivent être exclus.

On ne doit inclure, aux fins du calcul des coûts, que les subventions et les prêts qui modifient le comportement d'une entreprise.

Les prêts consentis par les organismes suivants peuvent être exclus :

- . Société pour l'expansion des petites entreprises;
- . Banque de développement du Canada;
- . Société pour l'expansion des exportations;
- . Société du crédit agricole.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

PRINCIPES DU COÛT

1. L'impact sur les coûts différentiels doit être identifié et recueilli pour la période visée compte tenu des classifications suivantes :

- a) coûts relatifs au personnel
- b) coûts en capital
- c) autres coûts

2. L'impact sur les coûts différentiels qui devrait se produire au cours d'une période subséquente à la période courante doit être accumulé pour les classifications suivantes :

- a) coûts en capital
- b) autres coûts

L'impact sur les coûts différentiels des autres périodes ne devrait être identifié que s'il est inhabituel comparativement à celui de la période courante en raison de son importance ou parce qu'il s'agit de dépenses effectuées moins fréquemment.

3. L'impact sur les coûts différentiels doit être mesuré en fonction des économies ou des coûts différentiels des nouvelles mesures prises pour observer un nouveau règlement proposé ou un changement proposé à un règlement actuel et qui n'auraient pas existé autrement.

Cela peut comprendre l'affectation initiale de ressources ainsi que la réaffectation de ressources consacrées à d'autres activités.

4. Les coûts différentiels d'observation doivent exclure les coûts qui auraient été assumés même sans les changements proposés.

5. Les réductions des coûts différentiels doivent être indiquées séparément des augmentations. Les réductions ne comprennent pas les avantages obtenus grâce à l'élimination des barrières commerciales ou à des avantages fiscaux.

6. La comptabilisation des coûts différentiels doit s'effectuer selon la méthode d'exercice.

7. Les données sur les coûts différentiels peuvent être déterminées grâce à un jugement éclairé et, au besoin, appuyées par les dossiers comptables et financiers.
8. Les variations des coûts différentiels doivent être mesurées à partir du moment où l'observation du nouveau règlement ou des changements réglementaires est exigé.
9. L'impact différentiel sur les coûts d'observation doit inclure les variations des coûts suivants :
 - a) les coûts internes : la diminution ou l'augmentation des frais courants d'observation
 - b) les coûts de transition : les économies ou dépenses ponctuelles relatives aux mécanismes d'observation
 - c) les coûts d'opportunité : s'ils sont mesurables, évidents et non ambigus
10. Pour des motifs d'ordre pratique, les variations des coûts différentiels d'observation doivent être reliées à un règlement ou à un groupe de règlements particulier.
11. Quatre types de coûts doivent être exclus du calcul des variations des coûts différentiels :
 - a) les coûts qui ne sont pas directement attribuables à des mesures d'observation;
 - b) les paiements versés à divers gouvernements au titre des impôts sur le revenu, des impôts sur le capital et des taxes d'accise, des tarifs commerciaux étrangers et des droits à l'importation;
 - c) les coûts d'opportunité qui n'ont pas eu d'impact mesurable sur la société ou qu'il est impossible de quantifier;
 - d) les coûts de surobservation, soit lorsqu'une société décide de respecter un critère plus rigoureux que ne l'exige le règlement.
12. Les variations négligeables des coûts d'observation n'ont pas à être compilées.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES

1. Le gouvernement et le secteur industriel déterminent conjointement :
 - . la ou les périodes à examiner;
 - . la liste des changements réglementaires proposés les plus pertinents;
 - . les sociétés participantes.
2. Le gouvernement rencontre les sociétés pour leur demander de participer volontairement à l'étude.
3. Un cadre de la société devrait être désigné comme la personne ressource. Cette personne agira comme coordonnateur conjointement avec le consultant et aidera celui-ci à identifier les personnes qui participeront aux entrevues.
4. Le personnel de la société qui participera aux entrevues devrait être choisi en fonction de ses connaissances des structures de fonctionnement et de rapport de la société ainsi que de sa formation et de ses aptitudes à rendre des jugements éclairés conformes aux objectifs et à la méthode d'examen.
5. Le consultant du gouvernement devrait accomplir les fonctions suivantes :
 - . expliquer la méthode aux participants avant les entrevues;
 - . visiter chaque société pour y mener les entrevues et recueillir des données;
 - . effectuer les calculs de coûts suite aux entrevues.
6. Chaque société participante devrait être responsable des fonctions suivantes :
 - . affecter son personnel pour les entrevues et lui donner des directives;
 - . évaluer les données qui peuvent être nécessaires pendant l'entrevue selon la description faite par le consultant, compte tenu de la structure de la société, de l'endroit où se trouvent les dossiers comptables ou d'autres facteurs;
 - . assister à l'entrevue et décrire les impacts.

7. Dans chaque société, la collecte des données sur les coûts différentiels par le consultant se fera en trois étapes :
 - . identification des activités qui peuvent être touchées par le changement réglementaire proposé;
 - . identification de la mesure dans laquelle les mesures d'observation auraient été réalisées en l'absence des nouveaux règlements;
 - . détermination de l'impact sur les coûts différentiels de chaque nouvelle mesure d'observation identifiée et catégorisée de la façon suivante : coûts relatifs au personnel, coûts en capital et autres coûts.

8. Le consultant devrait conserver les annexes, les documents de travail, les autres renseignements confidentiels et les calculs.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES À EXAMINER

Exemples de secteurs d'activités réglementaires

1. Régie des sociétés
 - . Législation des sociétés
 - . Loi sur la concurrence
 - . Objectifs d'information

2. Fiscalité
 - . Impôt sur le revenu
 - . Impôt immobilier
 - . Droits de douane
 - . Taxe d'accise
 - . Taxe d'affaires et impôt foncier
 - . Taxe sur les produits et services
 - . Taxe de vente provinciale
 - . Taxes à la consommation

3. Environnement
 - . Exigences générales concernant les émissions
 - . Exigences relatives à la manutention et à l'élimination
 - . Évaluations environnementales
 - . Frais d'utilisation des services gouvernementaux

4. Produits et services
 - . Contrôles de l'entrée sur le marché
 - . Contrôles des prix
 - . Contrôles des produits
 - . Contrôles de la production
 - . Divulcation de renseignements

5. Gestion des ressources humaines et relations de travail
 - . Santé et sécurité des employés
 - . Législation du travail
 - . Pensions
 - . Rémunération
 - . Critères d'embauche
 - . Équité salariale
 - . Déductions à la source

6. Transport
 - . Spécifications relatives à la sécurité et à la distribution
 - . Taux et redevances
 - . Transport interprovincial

7. Contrôle des communications
 - . Publicité/commercialisation
 - . Radiodiffusion
 - . Télécommunications

8. Consommateur
 - . Législation sur la protection
 - . Exigences en matière d'étiquetage
 - . Restrictions relatives à certaines substances

9. Transactions financières
 - . Prêts et garanties
 - . Réglementation monétaire
 - . Réglementation du numéraire

10. Rapports généraux
 - . Rapports statistiques

11. Infrastructure
 - . Utilisation des terrains et zonage
 - . Services fournis par le gouvernement

12. Propriété intellectuelle
 - . Brevets et droits d'auteur
 - . Marques de commerce
 - . Licences

13. Programmes gouvernementaux d'aide aux entreprises
 - . Prêts et garanties de prêts
 - . Subventions

14. Politiques d'achat du gouvernement
 - . Objectifs de stabilisation des prix
 - . Exigences en matière d'équité en emploi

15. Transfert de la technologie et de la propriété intellectuelle de l'administration gouvernementale
 - . Licences pour brevets gouvernementaux

**PROTOCOLE COMPTABLE
ANNEXES ET DOCUMENTS DE TRAVAIL**

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUI PEUVENT ÊTRE TOUCHÉES

Marche à suivre pour remplir l'annexe 3

Les colonnes portant sur les secteurs d'activités et les exemples ne sont présentés qu'à titre d'illustration et sont regroupées selon la compréhension qu'en a généralement le gouvernement. Il se peut qu'une nette distinction de ces fonctions ne s'applique pas dans une société en particulier.

Faire les changements nécessaires pour refléter la situation de l'organisation visée.

Pour chaque nouveau règlement ou changement d'un règlement actuel, préparer un modèle de conformité des systèmes et procédures actuellement en place. Le modèle devrait porter sur tous les aspects de l'observation, y compris le suivi de nouveaux développements, l'administration interne et la comptabilité, les rapports périodiques ainsi que les vérifications et le règlement des litiges.

Le modèle devrait être étayé; il peut se baser sur des discussions avec le personnel qualifié de la société.

Les questions de l'annexe 3 visent à identifier où peuvent être exercées les nouvelles activités d'observation qui peuvent être directement attribuées aux changements réglementaires proposés.

Pour chaque secteur d'activités, il faut répondre à la première question soit par la négative (non), soit par l'affirmative (oui ou ne sais pas).

Il faut répondre à la deuxième question lorsqu'une réponse positive a été donnée à la première question. Mentionner les changements réglementaires aux colonnes 1 et 2.

Lorsqu'une réponse positive a été donnée à la première question, il faut identifier à la troisième question où sera comptabilisé le nouvel impact des coûts différentiels : coûts relatifs au personnel, coûts en capital ou autres coûts.

Pour chaque secteur d'activités pour lequel une réponse positive a été donnée, il faut passer à l'annexe 4, 5 ou 6 selon le cas.

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUI ONT ÉTÉ TOUCHÉES

SECTEURS D'ACTIVITÉS	EXEMPLES	Vos activités dans ces secteurs seront-elles touchées par les changements réglementaires?	Dans la mesure du possible, identifiez précisément le règlement.	Sur quels coûts pourrait porter l'impact différentiel: coûts relatifs au personnel, coûts en capital ou autres coûts?
1. Administration générale	<ul style="list-style-type: none"> . Gestion stratégique/Relations avec les actionnaires . Systèmes d'information . Affaires réglementaires/juridiques . Marchés/Location 			
2. Budgétisation/Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> . Comptabilité/Vérification . Paiements . Gestion de la trésorerie/Budgétisation . Gestion des stocks 			
3. Financement/ Investissement/ Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> . Opérations bancaires/Financement . Investissement . Acquisition/Dessaisissement d'actifs . Fiscalité 			

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUI ONT ÉTÉ TOUCHÉES

SECTEURS D'ACTIVITÉS	EXEMPLES	Vos activités dans ces secteurs seront-elles touchées par les changements réglementaires?	Dans la mesure du possible, identifiez précisément le règlement.	Sur quels coûts pourrait porter l'impact différentiel: coûts relatifs au personnel, coûts en capital ou autres coûts?
4. Gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> . Traitements/Avantages/ Pensions . Recrutement/Formation et perfectionnement professionnel . Gestion du personnel/Relations de travail . Conditions d'emploi/de travail 			
5. Livraison et prestation/ Distribution/Ventes	<ul style="list-style-type: none"> . Livraison de produits et prestation de services . Distribution de produits et services . Ventes . Fixation des prix 			
6. Mise au point de produits/ services	<ul style="list-style-type: none"> . Recherche/Conception/Génie . Mise au point de produits/ processus/services . Acquisition de propriété intellectuelle . Aménagement d'installations 			
7. Gestion de l'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> . Sources d'approvisionnement . Achats . Relations avec les fournisseurs . Accès à l'infrastructure 			

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUI ONT ÉTÉ TOUCHÉES

SECTEURS D'ACTIVITÉS	EXEMPLES	Vos activités dans ces secteurs seront-elles touchées par les changements réglementaires?	Dans la mesure du possible, identifiez précisément le règlement.	Sur quels coûts pourrait porter l'impact différentiel: coûts relatifs au personnel, coûts en capital ou autres coûts?
----------------------	----------	---	--	---

8. Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> . Étude/analyse de marché . Commercialisation . Publicité . Autres activités promotionnelles 			
9. Production	<ul style="list-style-type: none"> . Production/Fourniture de produits/Services . Contrôle de la qualité . Emballage/Étiquetage . Santé/Sécurité/Contrôle de l'environnement 			
10. Clients/services à la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> . Relations avec les clients . Service après vente . Aide à la clientèle . Garanties 			

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS RELATIFS AU PERSONNEL

Marche à suivre pour remplir l'annexe 4

- Pour chaque secteur d'activités pour lequel un impact différentiel sur les coûts relatifs au personnel a été identifié à l'annexe 3, remplir une annexe pour chaque gouvernement, législation et réglementation.
- Les employés directement responsables seront ceux qui doivent observer les exigences réglementaires, y compris produire les rapports pour répondre aux demandes de renseignements, et cela sur une base annuelle.
- Les participants indirects devraient être les autres employés de la société qui fourniront de l'information ou des services aux employés directement responsables. Ce pourrait être des employés affectés aux opérations, aux systèmes d'information ou à d'autres secteurs.
- Les employés devraient être regroupés en trois catégories : la gestion, l'administration et les opérations. La gestion comprendrait les cadres supérieurs et les décideurs stratégiques. L'administration comprendrait les gestionnaires et les employés qui soutiennent les activités de gestion et les opérations. Les employés affectés au développement, à la production et aux ventes seraient inclus dans la catégorie des opérations.
- On vise à ce que les activités touchées par les changements réglementaires soient identifiées et qu'une brève description soit donnée dans la première colonne.
- Le nombre d'employés est calculé comme la somme des employés (y compris les «fractions» d'employé), à chaque niveau, entièrement ou partiellement responsables des activités d'observation.
- La rémunération, dans le cas des employés d'une société, s'entend de la rémunération ou du traitement annuel moyen auquel s'ajoutent les avantages connexes pour chaque niveau visé.

- . Les frais généraux représentent une évaluation des coûts différentiels assumés par la société pour offrir des installations et des services aux employés touchés par les nouvelles activités d'observation. Le montant annuel devrait être déclaré, et s'ajouter aux valeurs de la rémunération. Les éléments à considérer comprendraient les coûts d'équipement, les systèmes informatiques et le loyer, déterminé de manière raisonnable, p. ex. la superficie en pieds carrés.
- . Les coûts différentiels annuels totaux multipliés par le nombre d'employés, à chaque niveau, devraient être inscrits dans la dernière colonne de la section portant sur les employés de la société.
- . Les totaux devraient être transférés à l'annexe 7, à titre de résumé, sous les rubriques Secteur d'activités et Secteur de réglementation.
- . Il est important de recueillir des données pour les fonctions visées, en fonction du temps consacré et des montants dépensés. Cela permettra de présenter une première évaluation à l'annexe 8 quant à l'importance de l'impact sur les coûts d'observation.

Par exemple L'impact sur le temps consacré à l'observation en pourcentage du temps total disponible

 L'impact sur les coûts différentiels d'observation en pourcentage de la rémunération totale
- . Les coûts pour le personnel venant de l'extérieur s'entendent des frais annuels différentiels à payer à des professionnels venant de l'extérieur pour des services reliés à l'observation des nouvelles exigences réglementaires, y compris les déboursés.
- . Il n'est pas nécessaire d'indiquer le nombre d'employés et les coûts annuels du personnel venant de l'extérieur.
- . Incrire dans la dernière colonne la fraction des coûts différentiels d'observation que représentent les coûts du personnel venant de l'extérieur.

DOCUMENT DE TRAVAIL CONCERNANT L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS RELATIFS AU PERSONNEL

Secteur d'activités : _____

Secteur de réglementation : _____

Niveau de gouvernement : _____

Législation : _____

Numéro de règlement : _____

Coûts différentiels annuels

	Description de l'activité	Nombre d'employés	Rémunération	Frais généraux	Total	Coûts totaux assumés pendant la période courante
1. Personnel de la société						
Responsabilité directe :						
Gestion						
Administration						
Opérations						
Total - Coûts différentiels directs					\$	\$
Participation indirecte :						
Gestion						
Administration						
Opérations						
Total - Coûts différentiels indirects					\$	\$
Total - Coûts de la société					\$	\$
2. Personnel venant de l'extérieur						
Services à contrat						
Consultants						
Total - Coûts différentiels externes						\$
Total - Impact différentiel sur le personnel						\$

LES COÛTS D'OBSERVATION

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS EN CAPITAL

Marche à suivre pour remplir l'annexe 5

- Pour chaque secteur d'activités pour lequel un impact différentiel sur les coûts en capital a été identifié à l'annexe 3, remplir une annexe pour chaque gouvernement, législation et changement réglementaire proposé.
- Les exemples ne sont présentés qu'à titre d'illustration et des descriptions plus précises peuvent être données.
- Les économies ou les coûts différentiels, dans les deux colonnes, représentent les changements prévus pour assurer que la société observe les changements réglementaires proposés.
- L'impact sur les coûts différentiels peut comprendre les avoirs intangibles ainsi que les baux capitalisés conformément aux principes comptables généralement reconnus.
- Les coûts de planification et les coûts différentiels de conception applicables, les coûts de l'outillage spécial et les autres coûts d'équipement qui ne sont normalement pas capitalisés aux fins des états financiers doivent être inclus.
- L'amortissement ne doit pas être inclus.
- La colonne «autres périodes» vise à inscrire les changements ultérieurs à la période courante, mais qui peuvent être directement reliés aux changements réglementaires. Ils devraient être inhabituels comparativement à ceux de la période courante en raison de leur importance ou du fait qu'il s'agit de dépenses effectuées moins fréquemment.
- L'impact différentiel des autres périodes pourrait comprendre les variations des coûts prévus de démarrage ou de retrait, ainsi que les coûts récurrents, mais non annuels, résultant de modifications réglementaires.
- La période subséquente devrait être inscrite dans l'annexe; les montants devraient être exprimés en dollars de cette période, non en dollars de la période courante.
- Les totaux de la période courante et des autres périodes devraient être transférés à l'annexe 7 pour chaque secteur d'activités et chaque secteur de réglementation.

DOCUMENT DE TRAVAIL CONCERNANT L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS EN CAPITAL

Secteur d'activités : _____

Secteur de réglementation : _____

Palier de gouvernement : _____

Législation : _____

Numéro de règlement : _____

Exemples

	Assumés au cours d'autres périodes		Assumés au cours de la période courante
	Période	Total	Total
1. Coûts différentiels d'acquisition ou de modifications des immeubles, usines ou équipements			
2. Valeur capitalisée des actifs selon les baux financiers			
3. Coûts différentiels reliés au démarrage ou au déclassement d'installations			
4. Logiciels acquis ou développés à des fins d'observation			
Total - Impact différentiel sur les coûts en capital		\$	\$

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES AUTRES COÛTS

Marche à suivre pour remplir l'annexe 6

- Pour chaque secteur d'activités pour lequel un impact sur les autres coûts a été identifié à l'annexe 3, remplir une annexe pour chaque gouvernement, législation et changement réglementaire proposé.
- Les exemples ne sont présentés qu'à titre d'illustration et des descriptions plus précises peuvent être données.
- La colonne «autres périodes» devrait être utilisée pour les changements différentiels des périodes ultérieures à la période courante et qui sont directement reliés aux nouvelles exigences d'observation. De plus, cet impact différentiel devrait être inhabituel comparativement à celui de la période courante en raison de son importance ou du moment auquel il se produira.
- La période subséquente devrait être inscrite dans l'annexe; les montants devraient être exprimés en dollars de cette période et non en dollars de la période courante.
- Les totaux des deux colonnes devraient être transférés à l'annexe 7 pour chaque secteur d'activités et chaque secteur de réglementation.

DOCUMENT DE TRAVAIL CONCERNANT L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES AUTRES COÛTS

Secteur d'activités : _____

Secteur de réglementation : _____

Palier de gouvernement : _____

Législation : _____

Numéro de règlement : _____

Exemples	Assumés pendant d'autres périodes		Assumés pendant la période courante
	Période	Total	Total
1. Coûts différentiels - fonctionnement		\$	\$
Commercialisation et études de marché			
Recherche et développement de produits nouveaux ou modifiés			
Communication et transmission informatiques de renseignements sur l'observation			
Total		\$	\$
2. Coûts différentiels extraordinaires		\$	\$
Cours de formation offerts aux employés			
Protection de l'environnement ou coûts de nettoyage.			
Pensions, santé ou autres obligations assumées			
Autres coûts d'opportunité différentiels mesurables			
Total		\$	\$
Total - Impact différentiel sur les autres coûts		\$	\$

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

RÉSUMÉ DE L'IMPACT DIFFÉRENTIEL PAR PALIER DE GOUVERNEMENT

Marche à suivre pour remplir l'annexe 7

- On devrait remplir une annexe pour chaque secteur d'activités pour lequel une réponse positive a été donnée à l'annexe 3.
- Les économies ou coûts différentiels, de préférence par palier de gouvernement et par nouveau règlement proposé ou règlement modifié, devraient être transférés des annexes 4, 5 et 6 pour chaque secteur de réglementation.
- Lorsque des coûts différentiels d'autres périodes sont reportés, les périodes subséquentes devraient être indiquées à l'annexe 7 en bas de page ou entre parenthèses.
- Les montants figurant dans les colonnes «total» devraient être transférés à l'annexe 8.

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

RÉSUMÉ DE L'IMPACT DIFFÉRENTIEL PAR PALIER DE GOUVERNEMENT

SECTEUR D'ACTIVITÉS : _____

SECTEUR DE RÉGLEMENTATION : _____

Palier de gouvernement et numéro(s) de règlement	Assumés pendant d'autres périodes*			Assumés pendant la période courante				Totaux - Autres périodes et période courante
	Coûts en capital différentiels	Autres coûts différentiels	Total	Coûts différentiels relatifs au personnel	Coûts en capital différentiels	Autres coûts différentiels	Total	
Fédéral								
Total - fédéral								
Provincial								
Total - provincial								
Municipal								
Total - municipal								
Total - Impact différentiel sur les coûts d'observation								

* Veuillez mentionner les périodes visées

L'IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS D'OBSERVATION

RÉSUMÉ DE L'IMPACT DIFFÉRENTIEL PAR ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Marche à suivre pour remplir l'annexe 8

- . On ne devrait remplir qu'une annexe par règlement.
- . Les économies ou les coûts proviendront de l'annexe 7 connexe à chaque secteur d'activités pour lequel une réponse positive a été donnée à l'annexe 3.
- . Lorsque des coûts pour d'autres périodes sont reportés, les périodes subséquentes devraient être indiquées à l'annexe en bas de page ou entre parenthèses.
- . La colonne «l'impact est-il important...?» ne peut être remplie que par la société; elle y inclura ses commentaires qualitatifs quant à la pertinence de l'impact des changements sur son modèle de conformité.
- . L'objectif est d'indiquer si l'impact prévu pourrait être plus grand que les coûts estimatifs calculés. On devrait tenir compte au moins des éléments suivants :
 - l'impact différentiel sur les coûts relatifs au personnel (selon l'annexe 4) exprimés en pourcentage, selon le temps disponible ou la rémunération
 - une perte de talent productif ou de capital
 - le report ou la perte d'occasions d'affaires
- . Dans la colonne «valeur monétaire», il faudrait répondre oui ou non, strictement en fonction de l'impact sur les coûts différentiels calculés pour la société.
- . Dans la dernière colonne, les réponses devraient indiquer l'impact en pourcentage et évaluer si l'impact est important ou non. Ces réponses peuvent être à l'opposé de celles données dans la colonne «valeur monétaire», p. ex. un seul employé peut devoir consacrer une plus grande partie de son temps à des activités d'observation.

RÉSUMÉ DE L'IMPACT DIFFÉRENTIEL PAR ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

SECTEUR D'ACTIVITÉS	TOTAL - IMPACT DIFFÉRENTIEL SUR LES COÛTS			L'IMPACT EST-IL IMPORTANT POUR LES RAISONS SUIVANTES?	
	Autres périodes*	Période courante	Total	Valeur monétaire?	Changements relatifs au talent productif, au capital ou aux possibilités?
1. Administration générale					
2. Budgétisation/Contrôle					
3. Financement/Investissement/Fiscalité					
4. Gestion des ressources humaines					
5. Livraison et prestation/Distribution/Ventes					
6. Mise au point de produits/services					
7. Gestion de l'approvisionnement					
8. Commercialisation					
9. Production					
10. Clients/Services à la clientèle					
Total - Impact différentiel sur les coûts			\$		

*Veuillez indiquer la période visée

ONGLET C

MODÈLE DE CONFORMITÉ DE L'ORGANISME (MCO) POUR LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT)

Fonctions de l'hygiéniste d'une société

1. Il approuve tous les produits devant être utilisés dans l'usine avant qu'on puisse les acheter.
 - Il utilise un formulaire normalisé pour demander des renseignements aux fournisseurs
 - Les fournisseurs doivent donner des détails complets sur la composition des produits et fournir la preuve qu'ils sont conformes au règlement du SIMDUT
 - Les fournisseurs doivent faire approuver leurs propres fiches signalétiques (FS) et leurs propres étiquettes
 - Les hygiénistes entrent les données dans l'ordinateur central de la société auquel chaque usine peut avoir accès pour préparer à l'interne les FS et les étiquettes
2. Il gère la base de données de l'ordinateur central en effectuant une révision et une mise à jour triennale de tous les renseignements obtenus des fournisseurs sur les produits.
3. Il effectue des vérifications ou des examens internes dans les différentes usines afin de s'assurer qu'on conserve la documentation nécessaire pour confirmer que la formation appropriée est donnée aux travailleurs.
4. Il prépare et planifie les programmes de formation à donner aux nouveaux employés et les cours de recyclage annuels afin d'adapter leur contenu général aux besoins particuliers de chaque usine.

Fonctions du personnel de l'usine responsable des matières dangereuses

1. Seul le directeur est chargé de commander toutes les matières dangereuses pour l'usine.
 - Confirmer à l'avance, en consultant la base de données centrale, que l'utilisation du produit en question dans l'usine a été approuvée par l'hygiéniste de la société
2. Il s'assure que l'on connaît et que l'on suit la bonne méthode de manutention pour chaque produit, y compris la gestion des stocks et les installations d'entreposage.
 - Il prépare les FS et les étiquettes sur place avant l'arrivée des produits
 - Il réceptionne, étiquette et achemine les produits aux endroits voulus

Fonctions du personnel de sécurité de l'usine

1. Seul le directeur peut décider quand les produits peuvent effectivement être utilisés dans l'usine.
 - Il confirme que les bonnes FS et les bonnes étiquettes se trouvent sur les lieux
 - Il s'assure que les employés ont reçu la formation requise et qu'on a les documents pour le confirmer
2. Il prépare le contenu des séances de formation à l'intention des nouveaux employés, de même que les cours de recyclage annuels pour tous les employés.

ONGLET D

ÉTUDE DE CAS

**ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) :
LE TEST DE L'IMPACT SUR LES ENTREPRISES (TIE) ET
LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES DOUANES ET L'ACCISE**

Rapport d'Industrie Canada sur les consultations effectuées à l'aide du
TIE auprès d'entreprises du secteur de la TI

HISTORIQUE

En 1994, dans le cadre de l'effort du gouvernement fédéral en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience du cadre réglementaire du Canada, 14 entreprises du secteur de la technologie de l'information (TI) ont participé à un essai du Test de l'impact sur les entreprises (TIE) et à une étude de cas utilisant le protocole d'analyse des coûts de l'impact sur les entreprises (PACIE). On a choisi les 14 entreprises de TI, concentrées dans les régions de Toronto et d'Ottawa, en consultation avec le «Consortium stratégique en microélectronique» et l'Association canadienne des technologies de pointe (ACTP). Onze de ces sociétés étaient des petites entreprises, tandis que trois étaient de grandes entreprises. Dans l'ensemble, les 14 sociétés participantes reflètent la diversité des sociétés du secteur de la TI.

MÉTHODOLOGIE

Afin de mettre à l'essai et de peaufiner le TIE et le PACIE, Industrie Canada a lancé un projet pilote auprès d'entreprises du secteur de la technologie de l'information (TI). Afin de limiter les coûts, les études portaient principalement sur deux zones géographiques. On a choisi Ottawa et Toronto comme les deux principales régions pour l'étude parce qu'elles possédaient une gamme représentative de sociétés du secteur de la TI qu'on pouvait étudier, comparer et analyser.

À la suite de consultations auprès de membres représentant de grandes et petites sociétés du secteur de la TI, on a invité 19 sociétés à participer au projet pilote du TIE. Seize sociétés ont accepté de relever le défi et 14 d'entre elles ont complété le processus. Des cadres supérieurs de ces entreprises étaient chargés d'appliquer le processus du TIE. Les sociétés participantes reflètent la diversité d'intérêts qui existe au sein du secteur de la TI :

- (1) Les sociétés fabriquaient des logiciels et du matériel.
- (2) Des 14 sociétés, 11 étaient des petites entreprises, tandis que trois étaient de grandes entreprises.
- (3) À l'exception d'un participant de Montréal, les sociétés étaient localisées à Ottawa et à Toronto.
- (4) Les niveaux des exportations et des importations de ces entreprises étaient différents.

Dans le cadre de la première étape de consultation, les cadres supérieurs des entreprises devaient identifier les secteurs où la réglementation était la plus lourde. Afin de faciliter ce processus, on a remis aux participants une liste détaillée de règlements et de leurs subdivisions regroupés en

15 secteurs principaux (voir l'onglet D, appendice 2). Les participants remplissaient ensuite un questionnaire préalable au TIE pour déterminer lesquels des 15 secteurs de réglementation posaient des difficultés à leur entreprise et lesquels ils aimeraient examiner à l'aide du logiciel TIE (voir l'onglet D, appendice 3). Ils devaient choisir jusqu'à cinq secteurs «remédiables» spécifiques qu'on pouvait peaufiner, à leur avis, d'une manière qui serait très favorable à leur entreprise. L'objectif de cette consultation n'était pas d'identifier des règlements à éliminer, mais de déterminer les possibilités d'amélioration¹ d'une manière systématique.

Le logiciel TIE était ensuite utilisé pour identifier les causes des problèmes et pour présenter des solutions préliminaires, des «remèdes». Une fois la nature du problème déterminée à l'aide du logiciel TIE, on a estimé l'ampleur des économies que pourraient entraîner les «remèdes» grâce à des entrevues au cours desquelles on utilisait le PACIE. On a interrogé les cadres de huit des 14 petites entreprises à l'aide du PACIE pour les «règlements en vigueur»². (Voir l'onglet A - le PACIE pour les exigences réglementaires actuelles)

Les résultats du PACIE aident à montrer l'importance des coûts d'observation auxquels font face les entreprises relativement aux règlements actuels concernant les douanes et l'accise. On a ainsi un contexte à partir duquel on peut suggérer des remèdes fondés sur des secteurs potentiels d'économie. À cette fin, on a demandé aux huit entreprises d'examiner les économies qui pourraient découler d'un ensemble donné de remèdes visant à améliorer les règlements concernant les douanes et l'accise. Plus précisément, on posait les hypothèses suivantes :

- les taux et la structure tarifaire demeurent inchangés; mais
- les règlements régissant les tarifs et le dédouanement sont modifiés pour adopter la méthode de l'autocotisation (comme c'est le cas pour l'impôt sur le revenu et la taxe de vente), les vérifications requises s'effectuant dans le cadre des vérifications fiscales courantes du gouvernement fédéral;
- les courtiers ne sont plus nécessaires pour dédouaner les produits et leur faire passer la frontière; et
- les experts-conseils ne sont plus nécessaires pour remplir une demande de remise de droits.

¹ Il est à noter qu'étant donné la réussite du projet pilote dans le secteur de la TI, le TIE et le PACIE sont maintenant utilisés pour analyser l'incidence de la réglementation dans les secteurs de l'automobile et des forêts.

² Il est à noter que les huit entreprises qui ont appliqué le PACIE ne sont pas les mêmes huit qui ont identifié, dans le cadre du TIE, Douanes et Accise comme un problème majeur.

OBSERVATIONS SUR LES SOURCES DE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE DANS LE SECTEUR DE LA TI

On a identifié neuf secteurs où la réglementation nuisait le plus aux opérations. Les secteurs où l'on pourrait obtenir des réductions de coûts et un allègement du fardeau réglementaire sont, dans l'ordre :

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1. Fiscalité | 5. Transports |
| 2. Environnement et santé | 6. Contrôle des communications |
| 3. Produits et services | 7. Consommateurs |
| 4. Gestion des ressources humaines et relations de travail | 8. Transactions financières |
| | 9. Rapports |

Les autres secteurs comprennent : l'infrastructure, la propriété intellectuelle, la régie des sociétés, les programmes gouvernementaux d'aide aux entreprises, les politiques d'achat du gouvernement, le transfert de la technologie de l'administration gouvernementale.

Les problèmes liés à la «fiscalité» comportent deux volets distincts; ce sont les problèmes liés aux taxes à la consommation, plus spécifiquement la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVP), et les problèmes liés aux douanes et à l'accise. Parmi les 14 entreprises qui ont participé, huit étaient fortement préoccupées par les obstacles liés aux taxes imposées par les Douanes et l'Accise et presque toutes les petites entreprises estimaient que les règlements concernant les douanes et l'accise constituaient un fardeau important. Une seule des trois grandes sociétés de TI était gravement préoccupée par ces règlements.

* Note : Une 15^e entreprise a répondu au sondage préalable au TIE, mais n'a pu retourner sa réponse au sondage utilisant le logiciel TIE en raison de difficultés techniques.

OBSERVATIONS SUR L'INCIDENCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES DOUANES ET L'ACCISE

D'une manière générale, le cadre réglementaire et les formalités administratives présentaient des difficultés pour les entreprises du secteur de la TI. Les réponses de chacune exposent en détail des groupes de problèmes assez singuliers que posent les règlements concernant les douanes et l'accise, en fonction des pratiques propres à chaque entreprise. Il y aurait toutefois certains points communs. Plus précisément, les entreprises identifiaient souvent trois principales sources de fardeau réglementaire. Les problèmes les plus souvent mentionnés étaient les suivants :

1) PROBLÈMES SURVENANT LORS DE L'EXPÉDITION DE MARCHANDISES QUI DOIVENT ÊTRE RETOURNÉES

Préoccupation principale - Il y a un certain nombre de marchandises qui sont exportées et ensuite réimportées (ou vice versa) assez rapidement. Plus précisément, ce sont des marchandises qui ne sont pas exportées pour la vente, ni «importées» par la suite, comme c'est le cas lorsqu'on achète des pièces. Par conséquent, aucun argent ne change de main en fonction de la valeur des marchandises en question; pourtant, il semble qu'on applique à la frontière tout le régime douanier (p. ex., les écritures administratives); on engendre ainsi ce qui semble être des coûts et des retards inutiles. C'est particulièrement exaspérant dans le cas des produits qu'une société s'estime libre d'importer et d'exporter en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

- Les exemples suivants mettent en évidence les difficultés auxquelles font face certaines petites entreprises canadiennes :

--- **Les garanties** - Un produit fabriqué à Kanata et vendu aux États-Unis a besoin de réparation. L'entreprise offre des services de réparation à Ottawa seulement, de sorte qu'il faut expédier le produit de l'autre côté de la frontière pour obtenir les services sur garantie. Par conséquent, le produit doit être réimporté au Canada, réparé et réexporté au client. Les participants au sondage estiment que les produits qui sont réexpédiés font l'objet d'un traitement plus sévère et de délais plus longs qu'au moment de leur expédition originale. On estime déraisonnable et onéreux d'être obligé d'avoir recours à des courtiers pour faire passer la frontière à des marchandises sous garantie, alors que l'ALENA avait justement pour but de permettre le libre mouvement des produits informatiques nord-américains. De plus, les clients éventuels craignent vivement la possibilité que des produits clés seraient retenus à la frontière s'ils ont soudain besoin d'être réparés.

--- **Les produits expédiés de l'autre côté de la frontière en vue d'en faire la démonstration** - Lorsqu'une société américaine veut essayer un produit canadien pour décider si elle l'achètera, aucune vente n'est liée à de telles expéditions, et pourtant le produit peut être retenu longtemps à

la douane. De telles tracasseries peuvent encourager les sociétés américaines à chercher ailleurs, ce qui peut nuire à la capacité d'une entreprise de commercialiser le produit, si c'est le seul modèle de démonstration disponible. Des petites entreprises doivent même parfois expédier leur prototype fonctionnel et des retards à la frontière peuvent ralentir considérablement le développement de leurs produits.

--- **Les expéditions à des foires commerciales à l'étranger** - Pour envoyer de l'équipement à une foire commerciale aux États-Unis, les entreprises estiment nécessaire d'effectuer leur envoi deux ou trois semaines d'avance, à la seule fin d'accomplir les formalités douanières. L'une des nombreuses complications douanières auxquelles on peut faire face à la frontière est l'application des dispositions relatives à la propriété intellectuelle et les retards inhérents à la solution des problèmes.

Certaines entreprises doivent parfois expédier le seul exemplaire d'une machine qu'elles possèdent et dont elles ont absolument besoin pour la production ou la R&D. Par conséquent, l'entreprise se trouve privée de l'usage productif d'une machine qui attend d'être dédouanée. On a suggéré qu'un simple permis de transit pour les marchandises de démonstration (les marchandises qui ne doivent pas être vendues) pourrait accélérer les choses.

--- **Les expéditions en vue de faire tester des produits** - Des produits sont parfois envoyés aux États-Unis parce qu'une société américaine (ou une succursale) est peut-être la seule qui peut effectuer un test particulier. Tout retard à la frontière peut avoir une incidence sur les efforts de R&D d'une entreprise.

--- **Conséquences générales** - Il y a un certain nombre de cas où des marchandises doivent être exportées et réimportées rapidement. Les retards et les délais à la frontière imposent aux entreprises des fardeaux jugés inutiles, qui sont dommageables pour des domaines comme la capacité de production, la R&D, les relations avec la clientèle et l'accès aux marchés.

2) PROBLÈMES LIÉS À L'EXPORTATION DE PRODUITS

Préoccupations principales - Les entreprises sont surtout inquiètes des effets des «délais» d'expédition des marchandises d'un côté à l'autre de la frontière. Elles ne s'opposent pas aux droits de douane. C'est la difficulté de livrer les exportations d'une manière prévisible et en temps opportun qui coûte cher aux entreprises. Aux termes de l'ALENA, les ordinateurs et les logiciels sont censés passer librement la frontière. L'incertitude due aux formalités douanières à la frontière peut devenir effectivement une barrière non tarifaire. L'incertitude due à l'interprétation donnée aux envois et au moment où se font les exportations limite apparemment l'accès de petites entreprises du secteur de la TI au marché américain. Elles estiment que l'application des règlements concernant les douanes et l'accise doit être compatible avec l'esprit et l'objet de l'ALENA.

On signale également que les courtiers ne parviennent pas, parfois, à faire passer certaines marchandises en raison de la complexité des règlements douaniers. On suggère que le cadre de réglementation devrait viser à ce que les petites entreprises du secteur de la TI dépendent moins des maisons de courtage. Les entreprises estiment également que leur produit devrait passer librement la frontière à cause de l'ALENA. Elles soutiennent également que le cadre réglementaire profite le plus aux entreprises de courtage et aux autres experts-conseils, aux dépens des entreprises du secteur de la TI. Certaines sociétés disent payer plus en services de courtage qu'en droits de douane. Elles disent trouver l'ensemble du cadre de réglementation des Douanes et de l'Accise tellement déroutant que l'expertise des maisons de courtage et leurs prix inabordables sont obligatoires.

- Les exemples suivants mettent en évidence certaines des difficultés auxquelles des entreprises font face lorsqu'elles exportent leurs produits sur le marché américain :

--- **Les économies d'échelle et l'accès aux marchés** - Certaines entreprises signalent qu'elles peuvent envisager seulement des contrats portant sur de grandes quantités, dans le cas de clients américains, étant donné que le coût des formalités douanières rend souvent peu économiques les envois moins volumineux. Plus précisément, la recherche de petits contrats peut devenir peu attrayante sur le plan économique à cause de coûts et de retards liés aux douanes et à cause de la nécessité d'avoir recours à des courtiers pour faire passer des marchandises à la frontière. Cette situation encourage certaines entreprises américaines à s'adresser à des fournisseurs américains.

--- **Les dispositions relatives au pays d'origine et l'ALENA** - On signale que la principale source de coûts et de retards à la frontière est la paperasse liée aux exigences concernant le pays d'origine. Le recours à des entreprises de courtage est considéré essentiel pour faire en sorte qu'on ait la documentation complète et exacte qu'exigent les dispositions sur le pays d'origine. L'incidence sur les entreprises apparaît dans deux cas :

- (1) Les exportations vers les États-Unis - Les petites entreprises qui doivent établir le «pays d'origine» de leurs produits, vivent un cauchemar administratif lorsqu'il s'agit de localiser et de contrôler les renseignements requis, en particulier lorsque leurs pièces proviennent de plusieurs pays. Même s'il n'y a pas de pièces étrangères, il est apparemment difficile de le prouver à la frontière, ce qui occasionne des retards.
- (2) Les réexportations en provenance des pays en dehors de l'Amérique du Nord - Une fois qu'un produit canadien a été exporté vers un pays hors de l'Amérique du Nord, on dit qu'il a perdu son exonération lorsqu'il est réimporté en Amérique du Nord. Le fardeau administratif que peut imposer l'ALENA pour ces transactions rend les produits des petites entreprises canadiennes moins concurrentiels.

--- **Conséquences générales** - On dit que les distributeurs étrangers hésitent souvent à traiter avec des petits fournisseurs canadiens à cause des incertitudes concernant les délais et la fiabilité à la frontière. L'ALENA et son application n'ont pas atténué ces difficultés autant qu'on l'avait d'abord escompté. Quelques entreprises disent envisager d'ouvrir des usines aux États-Unis pour éviter ces tracasseries.

3) PROBLÈMES LIÉS À L'IMPORTATION DE PIÈCES

- Les exemples qui suivent mettent en évidence les difficultés auxquelles font face les petites entreprises canadiennes, notamment lorsqu'elles importent des pièces :

Préoccupations principales - Il existe plusieurs similitudes entre les difficultés que connaissent les entreprises qui exportent des marchandises : les dispositions sur le pays d'origine, les frais de courtiers, les prix discriminatoires dans les transports, l'ALENA, etc. Les petites entreprises du secteur de la TI éprouvent des difficultés à fixer le moment de la livraison des importations. Trop de temps, de personnel et de paperasse sont nécessaires pour faciliter l'expédition de marchandises provenant de clients et de fournisseurs étrangers. Dans le cas des envois de petits volumes de marchandises, les entreprises ne peuvent pas se permettre les retards et les tracas qu'engendrent la compréhension, l'acquisition et le traitement de la paperasse.

--- **Les dispositions relatives au pays d'origine** - Les pièces provenant de l'étranger sont assujetties aux droits de douane. Les matériaux nécessaires peuvent être moins disponibles lorsque les sources d'approvisionnement secondaires se trouvent en dehors de l'Amérique du Nord. Les délais pour obtenir les matériaux augmentent les coûts.

De nombreuses entreprises du secteur de la TI s'occupent de la conception technique des produits, puis elles en envoient les devis à l'étranger pour la fabrication, et enfin, les pièces ou le produit fini sont réimportés au Canada. Il peut être très difficile de documenter le coût des intrants étrangers dans un produit fini, dans les cas où la valeur de la propriété intellectuelle entre en ligne de compte.

--- **Le drawback** - Le drawback constitue un irritant parce que les coûts engagés pour récupérer les taxes à l'importation déjà payées peuvent être considérables. Certaines entreprises ne se préoccupent même pas de réclamer des droits payés sur des pièces subséquemment exportées, à cause des tracas et des coûts liés à la préparation des documents nécessaires. L'élément particulièrement préoccupant est le temps qu'il faut attendre pour recevoir l'argent que doit Revenu Canada.

--- **Les retards technologiques** - On considère parfois les politiques concernant les droits de douane comme périmées, surtout lorsqu'on les applique aux logiciels et au développement de nouveaux logiciels qui pourront faire partie de certains produits. Les dispositions qu'on appelle «zones grises» dans la législation concernant les douanes et l'accise entraînent des interprétations inconsistantes de la réglementation douanière et des pertes de temps.

PROBLÈMES DE PROCÉDURE, PROBLÈMES SPÉCIFIQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION ET LEURS IMPACTS :

Une source importante de problèmes est liée aux formalités administratives et aux frais de courtage. Bien qu'ils comprennent maintenant mieux les exigences des Douanes et de l'Accise en matière de rapport et de contrôle, les participants à cette étude trouvent que la conception des formulaires et les exigences sont encore complexes, déroutantes et embêtantes. La principale difficulté réside dans l'impact cumulatif des diverses exigences. Il y a une multitude de formulaires différents à remplir pour les importations et les exportations dans tous les secteurs pertinents. Il faut absolument y consacrer beaucoup de personnel et des périodes de formation. Voici des détails concernant certains problèmes spécifiques décrits par les participants :

Les dispositions relatives au «pays d'origine» (règlements concernant le contenu) - Les pièces provenant de pays étrangers (autres que les pays signataires de l'ALENA) peuvent être assujetties à des droits de douane. Les formalités administratives requises par l'ALENA posent donc un problème aux clients de pays autres que ceux de l'Amérique du Nord qui veulent réexporter en Amérique du Nord un produit de base d'une entreprise canadienne du secteur de la TI, auquel ils ont ajouté de la valeur, parce que l'exonération a pu être perdue au moment où le produit a quitté l'Amérique du Nord. Cela peut causer des difficultés administratives coûteuses, en particulier pour les petites entreprises, si elles utilisent dans leurs produits finis des intrants provenant de marchés étrangers. Lorsqu'un produit est réexporté, l'obligation de localiser et de suivre toutes les pièces provenant de différents pays aux fins d'établir les droits d'entrée peut entraîner des coûts et des retards considérables. Ces dispositions complexes ont pour effet de limiter les sources d'approvisionnement en matériaux nécessaires, lorsque ces sources sont situées en dehors de l'Amérique du Nord.

Il en résulte que des petites entreprises du secteur de la TI sont souvent incapables d'obtenir les intrants les moins chers possibles. Certaines sociétés constatent que même lorsqu'un produit ne contient pas de pièces étrangères, il est difficile de le prouver à la frontière, et cela cause des retards. Lorsque des produits sont retournés par un acheteur américain en échange d'un crédit, il faut établir le solde des comptes article par article.

«**Les règlements relatifs aux logiciels et au matériel informatique**» - Certaines entreprises critiquent le fait que les droits s'appliquent aux logiciels importés et exportés, mais non aux logiciels d'application produits en série. Elles trouvent qu'il est difficile d'identifier les logiciels exemptés. Les règlements sont conçus pour les grands biens durables et non pour les logiciels, ce qui crée une grande «zone grise» à la frontière, lorsqu'il s'agit de déterminer le traitement qui convient (les droits à imposer), dans le cas de nouveaux logiciels qui ne font pas l'objet d'une définition et d'une classification tarifaire. Une entreprise du secteur de la TI dit que des droits désuets figurent au tarif, par exemple lorsqu'on dit que les «droits seront fixés en fonction du nombre de pouces de surface d'enregistrement».

«**Les fonctionnaires des douanes et la procédure d'exécution**» - En raison de leur nature complexe, on peut appliquer de manière inconsistante les règles concernant les douanes et l'accise. L'incertitude existe dans les cas où une interprétation est nécessaire. De plus, les petits entrepreneurs du secteur de la TI se sentent souvent à la merci de l'humeur des fonctionnaires des douanes lors d'un envoi donné, et de leurs différents niveaux de compétence. Le fait que les représentants des douanes canadiennes ne soient parfois pas disponibles influe sur la livraison de logiciels et de pièces. De même, la disponibilité des fonctionnaires des douanes est trop souvent limitée.

ÉCONOMIES POSSIBLES GRÂCE À DES DISPOSITIONS AMÉLIORÉES CONCERNANT LES DOUANES ET L'ACCISE

On a examiné avec des cadres de huit des petites entreprises du secteur de la TI les économies qui pourraient découler d'une amélioration du règlement douanier. Les résultats détaillés figurent à l'onglet D, appendice 1. Chacun s'est demandé comment ses activités changeraient et ce qu'il économiserait si :

- le taux et la structure tarifaire actuelle demeureraient inchangés, mais si
- les règlements régissant les tarifs et le dédouanement étaient modifiés pour adopter la méthode de l'autocotisation (comme c'est le cas pour l'impôt sur le revenu et la taxe de vente), les vérifications nécessaires s'effectuant dans le cadre des vérifications fiscales courantes du gouvernement fédéral;
- les courtiers n'étaient plus nécessaires pour dédouaner et acheminer les produits d'un côté à l'autre de la frontière;
- les experts-conseils n'étaient plus nécessaires pour remplir une demande de crédit ou de remise des droits.

De plus, deux des entreprises ont évalué les économies qu'elles pourraient réaliser en s'occupant elles-mêmes des activités de courtage au lieu de s'adresser à l'extérieur. Le sommaire des résultats figure à l'onglet D, appendice 4.

Les économies potentielles sont généralement associées aux activités de «livraison et distribution» (intrants), «approvisionnement» (extrants) et «budgétisation et contrôle». Les économies sont liées à la réduction des formalités administratives, de la nécessité de trouver des renseignements, de faire un suivi, etc. Les économies viennent également du fait que le personnel qui s'occupait de ces activités est maintenant libre de se consacrer à des tâches plus profitables. À cet égard, il importe de souligner qu'une grande partie des préoccupations concernent non seulement les coûts, mais aussi les tracasseries et les retards mentionnés dans la section précédente.

Les économies totales que les entreprises estiment pouvoir réaliser grâce au «remède» décrit ci-dessus vont de 5 000 \$ à 115 000 \$. Ces résultats reflètent les différences dans la taille des entreprises, dans les marchés et dans les pratiques d'importation et d'exportation. Pour mettre ces observations dans le contexte, on pourrait considérer que des économies de cette envergure sont équivalentes à :

- une augmentation des recettes des ventes à l'exportation de l'ordre de 1 p. 100 à 5 p. 100 ou même plus; ou
- une réduction allant de 1 p. 100 à 10 p. 100 du coût de la main-d'oeuvre; ou
- une réduction d'au moins 13 \$ du coût de chaque transaction douanière.

RÉDUCTION DES FRAIS DE MAIN-D'OEUVRE, D'EXPERTS-CONSEILS ET DE COURTAGES

Les frais de main-d'oeuvre ou de personnel représentent généralement la plus grande partie des économies réalisées à l'interne. Ces économies constituent environ 8 p. 100 à 10 p. 100 des économies potentielles totales. Dans des combinaisons diverses, les entreprises utilisent leurs comptables, leurs vérificateurs, leurs expéditeurs et leurs coordonnateurs de l'acheminement des marchandises, leurs administrateurs, leurs gestionnaires des expéditions et leurs cadres supérieurs pour s'occuper de la réglementation. Les représentants des petites entreprises interrogés dans le cadre de cette étude signalent que d'une à cinq personnes consacrent de 5 à 96 jours par année à des activités liées aux douanes et l'accise.

La position des personnes qui s'occupent de ces questions de douane et le travail qu'elles pourraient faire autrement sont aussi importants que leur nombre et les coûts occasionnés. Des présidents, des vice-présidents et des responsables des expéditions peuvent tous s'en occuper, bien qu'ils aient d'autres fonctions clés à remplir. Lorsqu'ils doivent négliger leurs responsabilités courantes, cela provoque un dérangement considérable.

Lorsque la complexité et le volume des exportations et des importations représentent une trop grande charge, la plupart des représentants des petites entreprises interrogées disent faire appel à des courtiers. Les économies de frais de courtage représentent souvent la majeure partie des

économies potentielles. Les économies qui pourraient résulter de l'élimination de la participation de courtiers représentent de 15 p. 100 à 100 p. 100 des économies potentielles totales identifiées dans l'étude. Deux entreprises estiment pouvoir économiser respectivement 50 p. 100 et 90 p. 100 de leurs frais de courtage si le régime était simplifié suffisamment pour permettre que le travail de courtage se fasse à l'interne.

Voici des exemples pris dans différentes entreprises :

- Dans une entreprise, 59 des 260 employés participent actuellement à divers aspects de la préparation et de l'exécution des formalités douanières, ce qui représente environ 12 jours par année et des coûts de 9 100 \$. Cette entreprise exporte 55 p. 100 de ses produits, mais ne paie que 2 500 \$ d'honoraires à des experts-conseils de l'extérieur.
- Dans une autre entreprise qui compte 26 employés et qui exporte 80 p. 100 de sa production, un coordonnateur de l'acheminement des marchandises facilite à plein temps les importations et les exportations, à un coût de 70 000 \$, y compris les frais généraux. L'entreprise doit quand même faire appel à des courtiers de l'extérieur, au coût de 42 000 \$, en plus de payer 3 000 \$ à des experts-conseils.
- On estime que le traitement des notes de frais de courtage, des factures douanières et du classement tarifaire de chaque importation et exportation accapare 96 jours par année dans une autre entreprise, au coût de 14 900 \$. L'entreprise compte 140 employés. On estime les frais de courtage pour ces transactions à 50 000 \$. La société effectue en moyenne quatre importations et 15 exportations par jour (4 940 transactions par année), ce qui signifie des économies potentielles moyennes estimées à 13 \$ par transaction douanière.

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

AMÉLIORATION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES PROCÉDÉS :

- Les représentants des entreprises consultées dans le cadre de la présente étude suggèrent qu'on rationalise les exigences et les formalités administratives. Ils disent que l'utilisation de formulaires électroniques plutôt que des imprimés représenterait un progrès important. De plus, ils préféreraient un formulaire unique à la multitude utilisée actuellement.
- Ils soutiennent que les réformes devraient refléter l'importance capitale de l'élimination des retards et des incertitudes associées aux importations et aux exportations. Une réglementation ainsi que des définitions et des formalités simplifiées et plus claires présenteraient un grand avantage pour ces petites entreprises. Le paiement des droits, le dédouanement et des formalités de remise de droits fondées sur l'autocotisation aideraient ces entreprises.
- On précise qu'un mécanisme permettant d'expliquer rapidement le traitement des technologies naissantes, qui ne cadre pas avec la politique en vigueur, serait un élément important dans ce secteur pour éviter l'incertitude à la frontière.

AMÉLIORATION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES :

- Il faut prévoir un régime simple, en matière de douanes et d'accise, pour les marchandises qui nécessitent de courts délais entre l'exportation initiale et l'importation (p. ex., celles qu'on destine à des foires commerciales ou celles qu'on renvoie pour être réparées, notamment en vertu d'une garantie). On suggère des exemptions pour ces marchandises.
- Les participants soutiennent que le traitement accordé aux marchandises et les dispositions relatives au «pays d'origine» devraient concorder avec l'esprit de l'ALENA, c'est-à-dire que les ordinateurs et les logiciels devraient passer librement la frontière canado-américaine.
- Ils aimeraient que le mécanisme prévu pour les drawbacks soit amélioré afin d'éviter les retards dans les remboursements et les dépenses présentement engagées pour les obtenir.

OBSERVATIONS DES AUTEURS :

On ne sait pas exactement dans quelle mesure le problème est relié aux formalités des douanes canadiennes et quelles questions relèvent plutôt du domaine des relations commerciales. Il n'en reste pas moins que Revenu Canada surveille ces entreprises à la frontière pour s'assurer qu'elles respectent les règlements concernant les douanes et l'accise, et au ministère pour s'assurer qu'elles paient la TPS et l'impôt sur le revenu. Il semblerait qu'en ce qui concerne la réglementation douanière, un mécanisme d'autocotisation bien adapté à ces entreprises pourrait alléger une bonne partie des fardeaux dont elles sont présentement chargées. Une telle souplesse existe pour les grands exportateurs. La combinaison des vérifications «en temps réel» pour ces trois cotisations devrait généralement profiter à ces entreprises. Une telle initiative semblerait importante pour éviter les barrières commerciales de facto créées par un régime en matière de douanes et d'accise inutilement complexe.

Russ Roberts
Peter Sharp

RAPPORT SOMMAIRE - RÈGLEMENTS CONCERNANT LES DOUANES ET L'ACCISE / ÉCONOMIES POTENTIELLES DÉCOULANT D'UNE AMÉLIORATION DU RÉGIME DOUANIER

CENTRES DE COÛTS

DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	TOTAL DES ÉCONOMIES POTENTIELLES - DOUANES ET ACCISE	LIVRAISON/ DISTRIBUTION/ CHIFFRE D'AFFAIRES	BUDGÉTISATION ET CONTRÔLE	PRODUCTION	APPROVISIONNEMENT	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
<p>Société d'experts-conseils en circuits intégrés</p> <p>(Entreprise émergente)</p> <p>Chiffre d'affaires - 1996 (2 à 10 millions de dollars)</p> <p>--- 0 % d'exportations ---100 % d'importations (200 000 \$)</p> <p>1996</p> <p>- Président - Sept employés à plein temps - Trois employés à temps partiel</p> <p>1995</p> <p>Employait quatre personnes à plein temps ---deux contractuels ---pas de personnel administratif et comptable</p>	12 000 \$				<p>12 000 \$ (100 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise)</p> <p>-Coûts d'exploitation (intrants) liés aux achats</p> <p>-La Loi sur la taxe d'accise a une incidence sur les importations</p>	<p>-Le total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise est de 12 000 \$ par année. Les 12 000 \$ de coûts d'achat supplémentaires sont dus aux facteurs suivants :</p> <p>----Les retards à la frontière et les augmentations de coûts liées à ces retards empêchent la société d'importer des intrants américains à meilleur marché.</p> <p>----La société ne peut pas utiliser un fournisseur américain à meilleur marché qui permettrait d'économiser 500 \$ la pièce, soit un total de 12 000 \$ sur une commande annuelle de 24. La société est forcée de s'adresser à un fournisseur canadien plus dispendieux.</p> <p>-On ne peut pas calculer généralement les coûts d'opportunité engendrés par les problèmes de retards à la frontière. Les problèmes liés aux Douanes et à l'Accise font perdre à la société la possibilité d'être la plus efficace et la plus efficiente possible dans ses achats de fournitures et le coût de ses intrants.</p>

RAPPORT SOMMAIRE - RÈGLEMENTS CONCERNANT LES DOUANES ET L'ACCISE / ÉCONOMIES POTENTIELLES DÉCOULANT D'UNE AMÉLIORATION DU RÉGIME DOUANIER

CENTRES DE COÛTS

DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	TOTAL DES ÉCONOMIES POTENTIELLES - DOUANES ET ACCISE	LIVRAISON/ DISTRIBUTION/ CHIFFRE D'AFFAIRES	BUDGÉTISATION ET CONTRÔLE	PRODUCTION	APPROVISIONNEMENT	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
<p>Communications - Ordinateurs traitant les signaux vocaux et téléphoniques</p> <p>(Entreprise en faible croissance)</p> <p>Chiffre d'affaires annuel (2 à 10 millions de dollars) (4,2 millions de dollars en 1993)</p> <p>---20 % d'exportations, à la hausse</p> <p>---5 % d'importations de pièces - utilisent surtout des distributeurs canadiens</p> <p>Emploie 18 personnes</p> <p>---Le directeur des finances et de l'administration assure les services de comptabilité et d'information requis pour respecter les exigences de Douanes et Accise</p>	<p>5 000 \$</p> <p>(10 000 \$ - Voir la section des commentaires)</p>		<p>5 000 \$</p> <p>Coûts liés au personnel (100 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise).</p> <p>---Si l'on modifiait la réglementation, il en coûterait 5 000 \$ à la société pour mettre sur pied à l'interne une fonction équivalente afin d'accomplir le travail des courtiers qui coûte 10 000 \$.</p>			<p>-La société effectue en moyenne 30 exportations et 200 importations par année.</p> <p>----Les frais de courtage sont importants.</p> <p>----Les formalités administratives, le personnel et la <i>Loi sur les douanes</i>, entre autres, sont des sources de problèmes, en particulier à cause de leur impact sur les achats.</p> <p>----On souhaite la normalisation et la simplification de la documentation associée aux importations et aux exportations, car le fait de ne pas utiliser de courtier pourrait engendrer les économies allant jusqu'à 10 000 \$.</p> <p>**Dans le cas des achats, le coût de la préparation à l'interne des documents requis plutôt que par un courtier est :</p> <p>----100 h x 50 \$ (5 000 \$) pour la société qui assume les fonctions de courtier (qui coûtent 10 000 \$), si la réglementation est modifiée.</p>

DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	TOTAL DES ÉCONOMIES POTENTIELLES - DOUANES ET ACCISE	LIVRAISON/ DISTRIBUTION/ CHIFFRE D'AFFAIRES	BUDGÉTISATION ET CONTRÔLE	PRODUCTION	APPROVISIONNEMENT	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
<p>Communications - Réseau informatique et sécurité des communications</p> <p>(Entreprise émergente)</p> <p>Chiffre d'affaires annuel de 4 millions</p> <p>--Exporte 80 % de toutes ses marchandises</p> <p>---Les exportations vers les États-Unis représentent 80 % à 90 % du chiffre d'affaires annuel (soit 2,6 à 2,9 millions de dollars)</p> <p>---Importe de 50 % à 60 % de ses pièces</p> <p>--- 80 % des pièces importées viennent des États-Unis</p> <p>Nombre d'employés 45 (1996)</p> <p>---26 (1995)</p>	115 000 \$	<p>77 000 \$</p> <p>Coûts liés au personnel (67 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise)</p> <p>SOUS-TOTAUX :</p> <p>-(21 000 \$) frais internes de la société - 60 % du temps d'un coordonnateur de l'acheminement des marchandises consacré aux achats (18 % du total).</p> <p>-(21 000 \$) frais internes de la société - frais généraux associés à un coordonnateur de l'acheminement des marchandises (18 % du total).</p> <p>-(32 000 \$) frais externes - frais de courtage (28 % du total).</p> <p>-(3 000 \$) frais externes - formation donnée par des experts-conseils venant de l'extérieur (3 % du total).</p>			<p>38 000 \$</p> <p>Coûts liés au personnel (33 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise).</p> <p>SOUS-TOTAUX :</p> <p>-(14 000 \$) frais internes de la société - 40 % du temps d'un coordonnateur de l'acheminement des marchandises consacré aux achats (12 % du total).</p> <p>-(14 000 \$) frais internes de la société - frais généraux liés au coordonnateur de l'acheminement des marchandises (12 % du total).</p> <p>-(10 000 \$) frais externes - frais de courtage (9 % du total).</p>	<p>-Les dépenses de personnel et les frais de courtage constituent dans l'ensemble les principaux coûts ou secteurs qui accaparent le temps du coordonnateur de l'acheminement des marchandises.</p> <p>--Les besoins liés à l'approvisionnement (aux achats) accaparent 40 % du temps du coordonnateur de l'acheminement des marchandises.</p> <p>--Les dépenses de personnel et les frais de courtage représentent 60 % du temps du coordonnateur de l'acheminement des marchandises.</p> <p>-Comme on prévoit un taux d'exportations de 80 %, les économies prévues dans les frais de traitement des exportations s'élèveraient à 115 000 \$ - si la réglementation concernant les importations et les exportations était simplifiée.</p>

DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	TOTAL DES ÉCONOMIES POTENTIELLES - DOUANES ET ACCISE	LIVRAISON/ DISTRIBUTION/ CHIFFRE D'AFFAIRES	BUDGÉTISATION ET CONTRÔLE	PRODUCTION	APPROVISIONNEMENT	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
<p>Fabricant de lampes, de douilles de lampes, d'interrupteurs, de pièces de rechange pour ordinateur</p> <p>(Entreprise à faible croissance)</p> <p>Chiffre d'affaires annuel (2 à 10 millions de dollars) --- exporte de 25 % à 50 %</p> <p>Emploie de 51 à 100 personnes</p>	21 000 \$	<p>21 000 \$</p> <p>Coûts liés au personnel (100 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise)</p> <p>SOUS-TOTAUX :</p> <p>-(3 000 \$) frais de la société. (1,5 % du total)</p> <p>L'expédition est toujours nécessaire, mais les frais de préparation de formulaires sont réduits de (100 h x 3 employés), ce qui engendre des économies de 3 000 \$.</p> <p>-(18 000 \$) - frais de courtage (86 % du total)</p> <p>-Dans l'ensemble, les Douanes et de l'Accise constituent une source importante de difficultés.</p>				<p>-On pourra économiser les frais de courtage liés aux importations et aux exportations grâce à la simplification de la réglementation douanière.</p> <p>-Les services du personnel et de l'informatique sont les secteurs les plus touchés en termes de coûts.</p> <p>-Les frais de courtage pourraient diminuer de 18 000 \$, tel que mentionnée dans la colonne de la livraison et de la distribution, si les formulaires requis pour les exportations et les importations étaient simplifiés.</p>

DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	TOTAL DES ÉCONOMIES POTENTIELLES - DOUANES ET ACCISE	LIVRAISON/ DISTRIBUTION/ CHIFFRE D'AFFAIRES	BUDGÉTISATION ET CONTRÔLE	PRODUCTION	APPROVISIONNEMENT	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
Équipement de réseau local Emploie 140	64 900 \$		6 500 \$ Coûts liés au personnel (10 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise) SOUS-TOTAUX : -Le traitement des notes de frais de courtage et des factures douanières (quatre jours par mois) donne ces coûts de 6 500 \$	58 400 \$ Coûts liés au personnel -- coûts liés à la production et aux expéditions (90 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise) SOUS-TOTAUX : -(8 400 \$) (13 % du total) frais internes de la société - personnel -Le traitement de la classification des expéditions pour chaque importation et chaque exportation (37,5 h par mois) donne ces coûts de 8 400 \$ -(50 000 \$) frais de courtage (77 % du total) ----- (34 000 \$) honoraires ----- (21 000 \$) recherche documentaire ---*** (- 5 000 \$) économies - voir la section des commentaires		-La société effectue en moyenne quatre importations et 15 exportations par jour. --De grandes économies découleraient d'une diminution des frais de courtage, car ils représentent les coûts et le fardeau les plus importants qu'engendre la réglementation douanière. -Les frais de personnel constituent le principal secteur de coûts. --Des économies dans les coûts liés aux formalités administratives et au personnel (comptabilité et vérification) pour traiter les notes de frais de courtage. -Les dépenses de courtage se divisent ainsi : 34 000 \$ (honoraires) et 21 000 \$ (recherche documentaire). --La société mentionne que 21 000 \$ de frais sont transmis aux acheteurs. --***Si la société faisait le travail des maisons de courtage, le coût à l'interne serait de 5 000 \$, estime-t-on (principalement sur le plan du personnel) de sorte que les économies totales nettes seraient de 50 000 \$, si l'on se passait des courtiers.

DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	TOTAL DES ÉCONOMIES POTENTIELLES - DOUANES ET ACCISE	LIVRAISON/ DISTRIBUTION/ CHIFFRE D'AFFAIRES	BUDGÉTISATION ET CONTRÔLE	PRODUCTION	APPROVISIONNEMENT	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
<p>Conception et fabrication de systèmes de communications radio et de systèmes centraux</p> <p>(Stade de maturité)</p> <p>Chiffre d'affaires annuel (2,5 millions de dollars) ---10 % à 15 % dépend des exportations (250 000 \$ à 375 000 \$)</p> <p>---Coût total des pièces, 1 million de dollars, dont 10 % à 15 % sont importées (100 000 \$ à 150 000 \$)</p> <p>Emploie 19</p>	8 621 \$	<p>8 621 \$ coûts liés au personnel (100 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise)</p> <p>--Les employés les plus souvent requis sont chargés des expéditions et des exportations.</p> <p>SOUS-TOTAUX :</p> <p>-(1 621 \$) (19 % du total)</p> <p>Coûts internes de la société - préparation des documents et communication avec le courtier</p> <p>---Cinq personnes, à 40 h ou cinq jours par année, donne ce coût de 1 621 \$</p> <p>-(7 000 \$) frais de courtage (81 % du total)</p>				<p>-Ventilation des 7 000 \$ de frais de courtage par rapport aux 100 importations et 50 exportations par année.</p> <p>----Frais d'importation (50 \$ pour chacune) versés au courtier</p> <p>----Frais d'exportation (40 \$ pour chacune) versés au courtier</p> <p>--Un régime douanier simplifié (formalités d'exportation et d'importation) économiserait du temps et réduirait les frais de courtage.</p> <p>--Aucun personnel supplémentaire ne serait nécessaire pour administrer le régime et pour faire les rapports voulus.</p> <p>-Le personnel administratif nécessaire est constitué du président, aidé d'un cadre comptable (administrateur).</p>

DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	TOTAL DES ÉCONOMIES POTENTIELLES - DOUANES ET ACCISE	LIVRAISON/ DISTRIBUTION/ CHIFFRE D'AFFAIRES	BUDGÉTISATION ET CONTRÔLE	PRODUCTION	APPROVISIONNEMENT	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
<p>Fabricant de micropuces (Entreprise émergente)</p> <p>Chiffre d'affaires annuel (2 à 10 millions de dollars) ---Exporte de 95 % à 100 % de ses produits (dont 90 % vers les É.-U.) ---Importe 100 % de ses pièces</p> <p>Emploie 40</p>	30 000 \$	<p>30 000 \$ coûts liés au personnel (100 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise)</p> <p>SOUS-TOTAUX :</p> <p>-(18 000 \$) coûts internes de la société (60 % du total) Coûts - temps passé à préparer les documents pour le courtier (une personne, deux jours par mois), soit 1 500 \$ par mois ou 18 000 \$ par année.</p> <p>-(12 000 \$) courtier (40 % du total) -- Les frais de courtage pour les transactions coûtent environ 1 000 \$ par mois, soit 12 000 \$ par année.</p>				<p>-On est préoccupé par le gaspillage d'argent en termes de dépenses de personnel et de préparation des documents d'exportation à l'intention du courtier et en termes d'honoraires généraux versés au courtier.</p> <p>-On veut la simplification des documents d'exportation et d'importation afin de réduire les dépenses de courtage.</p> <p>-On est préoccupé par le temps que perd le vice-président à la distribution.</p> <p>-Le travail consiste à préparer les documents nécessaires pour l'inspection à la frontière.</p>

DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	TOTAL DES ÉCONOMIES POTENTIELLES - DOUANES ET ACCISE	LIVRAISON/ DISTRIBUTION/ CHIFFRE D'AFFAIRES	BUDGÉTISATION ET CONTRÔLE	PRODUCTION	APPROVISIONNEMENT	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
<p>Fabricant de relais de protection</p> <p>(Entreprise en forte croissance)</p> <p>Chiffre d'affaires annuel (1 à 10 millions de dollars) ---55 % des produits sont exportés; ce taux est en baisse. ---Importations négligeables.</p> <p>Emploie 133 personnes (1996) Employait 260 personnes (1995)</p>	16 600 \$	13 300 \$ (80 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise) SOUS-TOTAUX : -(8 300 \$) coûts liés au personnel (50 % du total) - 54 des 260 employés, au coût de 8 300 \$, sont nécessaires pour préparer les documents requis pour les exportations vers les États-Unis et vers les autres pays. --Exportations internationales (deux jours par année) -- Exportations vers les États-Unis (sept jours par année) -(5 000 \$) immobilisations (30 % du total) ----Achat de matériel informatique pour le directeur des expéditions pour les É.-U. (5 000 \$)	3 300 \$ coûts liés au personnel (20 % du total des économies potentielles au titre des Douanes et de l'Accise) SOUS-TOTAUX : -(800 \$) (5 % du total) Coûts internes de la société -- Cinq des 260 employés sont nécessaires pour demander les drawbacks; temps de travail comptable requis pour documenter les réimportations et les drawbacks (800 \$) - le total est évalué à 30 h par année. -(2 500 \$) (15 % du total) Experts-conseils --Honoraires versés pour la préparation des demandes de drawback.			- Les résultats du protocole de comptabilité analytique ne représentent pas les coûts différentiels, mais le total des économies possibles en cas de réforme des Douanes et de l'Accise. - Le respect des exigences en matière de documentation pour les exportations et les importations (les exigences sur le plan du personnel, pour trouver et remplir les documents requis, constitue l'aspect le plus important des dépenses engendrées par la réglementation douanière). -- Les dépenses d'immobilisation représentent le deuxième fardeau le plus lourd. -- À part les économies en termes de frais de courtage et d'autres services d'experts-conseils, les avantages résultant d'autres changements sur le plan du personnel seraient minimes. - De manière générale, la société a sciemment choisi de réduire au minimum la possibilité de devoir engager des coûts élevés pour respecter la réglementation; elle utilise des logiciels ou des experts-conseils au lieu d'embaucher d'autre personnel et des analystes de système pour assurer le respect des règlements. - Une clarification et une simplification de la documentation requise pour les exportations et les importations figurent parmi les principaux éléments qui pourraient engendrer une réduction des frais de personnel. - La <i>Loi sur les exportations</i> et la <i>Loi sur la vente internationale de marchandises</i> sont des secteurs de réglementation précis qu'il conviendrait de réformer.

**CLASSIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION DANS LE CADRE DU PROJET
CONCERNANT LE COÛT DE L'OBSERVATION DES RÈGLEMENTS**

- | | |
|--|--|
| (1) RÉGIE DES SOCIÉTÉS | Législation sur les sociétés
Loi sur la concurrence
Obligation d'information |
| (2) FISCALITÉ | Impôt sur le revenu
Impôt immobilier
Droits de douane
Taxe d'accise
Taxe d'affaires et impôt foncier
Taxe sur les produits et services
Taxe à la consommation |
| (3) ENVIRONNEMENT | Exigences générales concernant les émissions
Exigences relatives à la manutention et à l'élimination
Évaluation environnementale
Frais d'utilisation des services gouvernementaux |
| (4) PRODUITS ET SERVICES | Contrôles d'entrée sur le marché
Contrôle des prix
Contrôle de la production
Divulgence des renseignements |
| (5) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL | Santé et sécurité des employés
Législation du travail
Pensions
Rémunération
Critères d'embauche
Équité salariale
Dédutions à la source |
| (6) TRANSPORT | Spécifications relatives à la sécurité et à la distribution
Taux et redevances |

- (7) **CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS**
Publicité/commercialisation
Radiodiffusion
Télécommunications
- (8) **CONSOMMATEURS**
Législation sur la protection
Exigences en matière d'étiquetage
Restrictions relatives à certaines substances
- (9) **TRANSACTIONS FINANCIÈRES**
Prêts et garanties
Réglementation monétaire
Réglementation du numéraire
- (10) **RAPPORTS GÉNÉRAUX**
Rapports statistiques
- (11) **INFRASTRUCTURE**
Utilisation des terrains et zonage
Services fournis par le gouvernement
- (12) **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**
Brevets et droits d'auteur
Marques de commerce
Licences
- (13) **PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AIDE AUX ENTREPRISES**
Prêts et garanties de prêts
Subventions
- (14) **POLITIQUES D'ACHAT DU GOUVERNEMENT**
Objectifs de stabilisation des prix
Exigences en matière d'équité en emploi
- (15) **TRANSFERT DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE**
Licences pour brevets gouvernementaux

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE AU TIE

Appendice 3

1. Prière d'indiquer par oui ou non quelles activités de votre entreprise sont touchées par la réglementation gouvernementale. CLASSEZ-LES en ordre décroissant en partant du règlement qui est la source du plus grand nombre de complications, jusqu'à celui qui en engendre le moins (c'est-à-dire, 1^{er}, 2^e, 3^e et ainsi de suite).

ACTIVITÉ	LES ACTIVITÉS SONT-ELLES GÊNÉES?	EXEMPLES	RANG	SOURCE DES COMPLICATIONS
Administration générale	Oui Non	Gestion stratégique/Relations avec les actionnaires Systèmes d'information Affaires réglementaires/juridiques Marchés/Location		P. ex., SIMDUT, équité en matière d'emploi, douanes, etc.
Budgétisation/ Contrôle	Oui Non	Comptabilité/Vérification Paielements Gestion de la trésorerie/Budgétisation Gestion des stocks		
Financement/ Investissement/ Fiscalité	Oui Non	Opérations bancaires/Financement Investissement Acquisition/Dessaisement d'actifs Fiscalité		
Gestion des ressources humaines	Oui Non	Traitements/Avantages/Pensions Recrutement/Formation et perfectionnement professionnel Gestion du personnel/Relations de travail Conditions d'emploi/de travail		
Livraison et prestation/ Distribution/ Ventes	Oui Non	Livraison de produits et prestation de services Distribution de produits et services Ventes Fixation des prix		
Mise au point de produits/ services	Oui Non	Recherche/Conception/Génie Mise au point de produits/processus/services Acquisition de propriété intellectuelle Aménagement d'installations		
Gestion de l'approvisionnement	Oui Non	Sources d'approvisionnement Achats Relations avec les fournisseurs Infrastructure d'accès		
Commercialisation	Oui Non	Étude/analyse de marché Commercialisation Publicité Autres activités promotionnelles		
Production	Oui Non	Production/Fourniture de produits/Services Contrôle de la qualité Emballage/Étiquetage Santé/Sécurité/Contrôle de l'environnement		

ACTIVITÉ	LES ACTIVITÉS SONT-ELLES GÉNÉES?	EXEMPLES	RANG	SOURCE DES COMPLICATIONS
Clients/Services à la clientèle	Oui Non	Relations avec les clients Service après vente Aide à la clientèle Garanties		

2. Quels sont les cinq SECTEURS de réglementation qui engendrent les plus grandes difficultés pour votre entreprise? Veuillez les classer en ordre décroissant, c'est-à-dire 1^{er}, 2^e, 3^e et ainsi de suite, et identifier la loi et l'autorité responsable.

RANG	SECTEUR DE RÉGLEMENTATION	AUTORITÉ RESPONSABLE	LOI
1 ^{er}			
2 ^e			
3 ^e			
4 ^e			
5 ^e			

3. Veuillez identifier votre entreprise et vous identifier vous-même :

Entreprise : _____
 Répondant : _____

4. Veuillez décrire la nature des produits et des services que vous fournissez, p. ex. logiciel comptable, équipement de communications, etc.

ÉCONOMIES POTENTIELLES AU TITRE DES DOUANES ET DE L'ACCISE³

Total des économies potentielles (ventes) ^A	Économies sur le total des ventes ^B	Économie sur les ventes à l'exportation	Économie sur les coûts à l'importation ^D
12 000 \$ (5 000 000 \$ - est.)	0,24 %	Ne s'applique pas	6 %
10 000 \$ (4 200 000 \$)	0,24 %	1,2 %	Non disponible
115 000 \$ (4 000 000 \$)	2,88 %	3,59 %	Non disponible
21 000 \$ (5 000 000 \$ - est.)	0,42 %	1,2 %	Non disponible
64 900 \$ (69 900 \$)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
8 621 \$ (2 500 000 \$)	0,34 %	2,88 %	6,8 %
30 000 \$ (5 000 000 \$ - est.)	0,6 %	0,6 % - (exporte tous ses produits)	Non disponible
16 600 \$ (50 000 000 \$ - est.)	0,03 %	0,07 %	Non disponible

- A Total des économies potentielles et des ventes - Le total des économies potentielles indiqué est celui qu'on a déterminé à partir du protocole de comptabilité analytique; le total des ventes de la société apparaît entre parenthèses.
- B Économies sur le total des ventes (pourcentage) - Le total des économies potentielles est estimé en pourcentage du total des ventes.
- C Économies sur les ventes à l'exportation (pourcentage) - Le total des économies potentielles est estimé en pourcentage des ventes à l'exportation.
- D Économie sur les coûts d'importation (pourcentage) - Le total des économies potentielles est estimé en pourcentage des coûts d'importations.

³ Ce tableau fournit une vue d'ensemble, et certaines interprétations, des estimations résultant de l'application du TIE et du PACIE et des renseignements transmis par les cadres supérieurs des huit entreprises du secteur de la TI participantes. Ces estimations sont basées sur les économies potentielles qui résulteraient de la promulgation de réformes spécifiques à la réglementation au titre des Douanes et de l'accise. Ce tableau résume et compare les économies potentielles sur les ventes, les ventes à l'exportation et les coûts à l'importation. Toutes les données proviennent de l'appendice A. Lorsque des estimations étaient requises pour les calculs, la médiane fut choisie pour assurer la constance des résultats. Les entreprises ne devraient pas généraliser ces résultats ou les comparer à leur situation particulière.

QUEEN HD 3616 .C23 G814 1997
Canada. Industrie Canada. (1
Guide et manuel pour l'éval

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



125088
